

Dossier suivi par Clément Legrand
Responsable du service périscolaire et actions éducatives
Direction de l'éducation
clement.legrand@ville-antony.fr / 01 40 96 73 31



Collectivité territoriale de projet :
ville d'Antony



projet éducatif de territoire

2022-2025

Place de l'Hôtel-de-Ville
BP 60086
92161 Antony cedex
01 40 96 71 00
www.ville-antony.fr

SOMMAIRE :

SOMMAIRE :	3
I. Diagnostic	5
1. Présentation de la ville.....	5
2. Un peu d'histoire.....	5
3. Périmètre d'action et publics concernés par le PEDT	6
II. Bilan du Pedit 2018-2022	8
1. Rappel de la démarche depuis 2014.....	8
2. Eléments de bilan des actions 2018-2022	11
III. Objectifs généraux et enjeux du PEDT :	30
1. Les enjeux du PEDT	30
2. La concertation, une volonté affichée	30
3. Les orientations générales	31
4. Les 4 objectifs éducatifs.....	31
5. Les objectifs éducatifs et pédagogiques	32
IV. Mise en œuvre du PEDT	33
1. Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés par le PEDT.....	33
2. Emploi(s) du temps hebdomadaire(s).....	33
3. Mise en place du PEDT :.....	34
4. L'accompagnement des enfants dans le cadre du dispositif de la Réussite Educative	44
5. Les axes de travail pour le PEDT 2022-2025	49
V. Suivi et évaluation du projet	49
1. Composition de la structure de pilotage :.....	50
2. La Coordination du PEDT sur la commune :.....	50
VI. Le Plan Mercredi	51
Porteurs et Objectifs du Plan Mercredi	53
Organisation du Plan Mercredi : Les Activités	54
Organisation des autres temps périscolaires.....	56
Mise en place de la Charte Qualité	58
ANNEXES	Erreur ! Signet non défini.

I. Diagnostic

1. Présentation de la ville

Sous-préfecture des Hauts-de-Seine, la ville d'Antony est située au sud de Paris à 8 km de la porte d'Orléans et rassemble près de 62 000 habitants.

Antony séduit ceux qui la découvrent, par la qualité de vie de la province à côté de Paris : des espaces verts, de l'habitat individuel, de nombreux services publics, des animations pour tous les âges, des associations très actives, une vie associative et culturelle riche et accessible à tous...

L'espace et la sérénité que lui confèrent ses parcs, squares publics et jardins privés sont autant de respirations dans un beau paysage urbain. Sa vitalité se reflète dans son dynamisme économique : plus de 600 commerces, artisans et services divers, et plus de 160 entreprises sont répartis sur tout le territoire.

La ville s'organise autour de douze secteurs correspondant chacun à un quartier.

- **LE CENTRE-VILLE** : Véritable cœur commerçant
- **LA CROIX DE BERNY** : Quartier résidentiel et carrefour stratégique attractif avec un fort dynamisme économique
- **LA FONTAINE** : Quartier résidentiel verdoyant proposant de nombreux commerces
- **LE PARC DE SCEAUX** : Secteur résidentiel situé à la lisière du grand parc historique
- **LA COULEE VERTE** : Quartier au tissu urbain aéré dans un couloir écologique
- **PARC HELLER** : Quartier pavillonnaire et paysagé à proximité de grands espaces verts
- **FONTAINE MICHALON** : Quartier calme et pavillonnaire à proximité des commodités
- **PAJEAUD** : Secteur résidentiel caractérisé par la mixité sociale et des commerces de proximité
- **LE NOYER DORE** : Quartier rénové, chaleureux et attractif grâce à ses équipements modernes
- **LES RABATS** : Un cadre de vie agréable tout proche du bois de l'Aurore
- **GUILLEBAUD** : Quartier pavillonnaire à quelques minutes du centre-ville et des lignes B et C du RER
- **ANTONY POLE** : Quartier d'affaires de 60 hectares voué à devenir un pôle d'excellence économique dédié à l'innovation.

Présentation vidéo de la ville d'Antony : <http://www.youtube.com/watch?v=XbOq6HkVz1A>

2. Un peu d'histoire

Le nom d'Antony vient d'un riche propriétaire terrien gallo-romain appelé Antonius. En 829 le nom d'Antony, Antonius cum sua capella (Antony avec sa chapelle), apparaît pour la première fois sur un document écrit. Le domaine d'Antonius était sans doute en bordure d'une voie romaine qui, depuis Lutèce, longeait les bords de la Bièvre pour la traverser, au Pont-aux-Anes (rue Prosper-Legouté) et filer ensuite par le plateau, vers Orléans.

À la fin de la guerre de Cent Ans, Antony ne compte qu'une centaine d'habitants.

Le véritable développement de la ville a lieu lors de la construction de la route de Paris à Orléans (future Nationale 20) par François 1er. On exploite le gypse, et au XVIIIe siècle est créée la Manufacture royale de cire. Antony ne compte alors qu'environ 1000 habitants.

L'arrivée du train en 1854 et surtout son essor en 1870 transforment le village. Des Parisiens à la recherche de terrains moins chers que dans la capitale s'installent. La ville croît progressivement, s'aménage et s'embellit et passe à 19 780 habitants en 1936. Les années 50 représentent un nouveau bond démographique avec les grands ensembles.

3. Périmètre d'action et publics concernés par le PEDT

Quelques chiffres clés

62 247 habitants (source INSEE, janvier 2012, population 2009) dont 61 393 en population municipale, et 854 comptés à part (étudiants internes hors Antony, étudiants en résidence universitaire à Antony, militaires dont la résidence personnelle est à Antony...)

- 970 ha dont 19 % d'espaces verts et non bâtis
- 6 stations de RER
- 3 bureaux de poste
- 17 multi-accueils ou crèches
- 26 écoles publiques
- 5 collèges
- 2 lycées
- 62 entreprises de plus de 50 salariés
- 761 artisans et commerçants
- 40 salles de sport et 50 sports pratiqués
- 2 médiathèques
- 1 cinéma art et essai de 4 salles
- 1 conservatoire de musique
- 1 théâtre
- 1 maison des arts

Les 26 écoles publiques (10 écoles maternelles et 8 écoles élémentaires 4 écoles primaires) réparties sur l'ensemble du territoire pour les temps de l'enseignement et périscolaire (pause méridienne, accueil pré et post scolaire). Le périmètre est élargi au temps extrascolaire et donc aux accueils de loisirs maternels et élémentaires fonctionnant pendant les périodes de vacances, aux structures d'aide aux devoirs (nouveaux souffle, 123 malins...), de prévention (circuit routier) ainsi qu'aux services sportifs, culturels et aux associations sportives et culturelles.

Le public visé est celui des enfants de trois à douze ans scolarisés dans une école primaire antonienne. Au fur et à mesure de l'évolution du projet, le travail transversal avec la petite enfance et la jeunesse notamment sera approfondi et intensifié afin de faire évoluer ce PEDT en PEG (Projet éducatif global) et viser les jeunes de 0 à 18 ans.

A. Le public : (chiffre de 2021-2022)

Public concerné :

- Nombre d'enfants en secteur public primaire : 5 980
 - Niveau maternelle : moins de trois ans : 11
 - Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 2 244
 - Niveau élémentaire : 3 736 dont 43 en classe d'adaptation (ULIS + UPE2A)
- Nombre d'enfants en secteur privé primaire : 876
 - Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 231
 - Niveau élémentaire : 645
- Niveau secondaire secteur public : 4 631
 - 2657 au collège
 - 1 974 au lycée
- Niveau secondaire secteur privé : 2638
 - 1518 au collège
 - 1120 au lycée

B. Les établissements :

Les écoles maternelles (chiffre de 2021-2022)

Ecoles maternelles	PS	MS	GS	Dispositif -3ans	TOTAL	Classes	Moyenne /classe
Adolphe Pajeaud	43	63	46		152	6	25,33
Anatole France (Max 25enf/classe)	52	55	55		162	7	23,14
André Chénier	77	62	75		214	8	26,75
André Pasquier	59	54	45		158	6	26,33
D. de Segonzac	56	37	41		134	5	26,80
Ferdinand Buisson	72	66	74		212	8	26,50
Jean Moulin	31	30	44		105	4	26,25
Jules Ferry	38	45	45		128	5	25,60
La Fontaine	37	29	42		108	5	21,60
Les Rabats	70	60	59		189	7	27,00
Noyer Doré (Max 25enf/classe)	43	41	38	11	133	6	20,33
Paul Bert	80	75	96		251	10	25,10
Val de Bièvre	36	45	39		120	6	20,00
Velpeau	47	61	54		162	6	27,00
TOTAUX	741	723	753	11	2 228	89	25,03

Les écoles élémentaires (chiffre de 2021-2022)

Ecoles élémentaires	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS (CLIS)	TOTAL	Nombre de classe avec ULIS	Moyenne par classe avec ULIS
Adolphe Pajeaud	85	83	78	70	71	11	387	18	21,50
Anatole France	57	44	53	61	49		264	12	22,00
André Pasquier	58	51	55	39	48		251	10	25,10
Edmond Blanguernon (Annexe Chénier)	24	41	62	107	85		319	12	26,58
André Chénier	48	54	26				128	5	25,60
Dunoyer de Segonzac	44	46	37	42	35		204	9	22,67
Ferdinand Buisson	74	83	79	87	79		402	15	26,80
Jules Ferry	46	52	52	59	54		263	10	26,30
La Fontaine	45	33	36	59	44	11	217	10	21,70
Les Rabats	68	66	72	65	54		325	13	25,00
Noyer Doré	40	51	42	45	30		208	9	23,11
Paul Bert	69	79	75	81	77		381	15	25,40
Velpeau	72	73	58	81	60		344	14	24,57
Totaux	730	756	725	796	686	22	3 693	152	24,30

II. Bilan du Pedt 2018-2022

1. Rappel de la démarche depuis 2014

La ville d'Antony a souhaité réétudier et évaluer la mise en place de la semaine de 4 jours effectuée en septembre 2014. Ainsi, dès le début de l'année scolaire 2017-2018, des réunions, et enquêtes ont été mises en place avec l'ensemble des membres de la communauté éducative. L'objectif était d'étudier l'organisation la plus adaptée du temps scolaire afin que l'enfant puisse tout au long de sa journée d'école en tirer tous les bénéfices.

Les différentes évaluations faites depuis la mise en place de la réforme en septembre 2014 faisaient apparaître les problèmes suivants :

- Plus grande fatigue des enfants en maternelle
- Logistique compliquée dans l'ensemble des écoles liée à leur forte occupation
- ½ journée de CML le mercredi moins intéressante que les journées complètes
- Insatisfaction des enseignants

Une enquête a été menée dès octobre 2015 afin de proposer aux parents et enseignants de choisir entre différentes organisations de la semaine d'école :

- Organisation sur 4 jours et demi avec mercredi matin travaillé
- Organisation sur 4 jours avec classe à 8h30 et fin à 16h15 et le mercredi sans classe.

Une écrasante majorité d'enseignants a opté pour la semaine à 4 jours travaillés ainsi qu'une majorité des parents.

	Questionnaire Famille	Questionnaire Enseignant
Nb de questionnaire envoyés	4165	294
Nb de retour	2168	214
%tage de retour	51%	75%
%tage pour la semaine à 4,5 jours avec le mercredis travaillé	44%	7%
%tage pour la semaine à 4 jours	56%	93%

A plusieurs reprises, le **comité de pilotage** a été constitué et s'est réuni afin d'appréhender tous les effets liés à ce nouveau changement de rythme.

En septembre 2018, la ville d'ANTONY a opté pour un retour à la semaine de 4 jours.



RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

Antony revient à la semaine de 4 jours

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil 7h30 - 8h30			Accueil 7h30 - 8h30	
Classe 8h30 - 12h			Classe 8h30 - 12h	
Pause méridienne 12h - 13h45		Centre de loisirs 7h30 - 19h	Pause méridienne 12h - 13h45	
Classe 13h45 - 16h15			Classe 13h45 - 16h15	
Accueil Jusqu'à 19h			Accueil Jusqu'à 19h	

www.ville-antony.fr/enfance-education

Evolution au cours des trois premières années

Suite à la mise en place du PEDT en septembre 2014, la ville a souhaité continuer à faire évoluer le dispositif mis en place en concertation avec les différents partenaires (Education Nationale, parents...) notamment par l'intermédiaire de retours faits en comité de pilotage ou lors des conseils d'école.

Depuis septembre 2014 :

- **27 Référents Périscolaires**
 - Mise en place d'un référent périscolaire dans chaque école. Son rôle est d'organiser et d'harmoniser les différents temps périscolaires avec le directeur ou la directrice de l'école. Ces référents ont également la charge de mettre en place des projets d'animation pour leur école et de travailler sur des projets transversaux (ex : festival des solidarités, journée de l'enfant...)
 - En outre, il manage et organise les équipes et fait le lien entre l'école et la Mairie
- **Redéfinition des objectifs des temps périscolaires et mise en place par les référents :**
 - Le matin : Mise en place d'activités d'accueils en accès libre et encadrées
 - Le midi : Ouverture de salles pour la mise en place d'ateliers en libre accès. Le temps du midi est aménagé entre le temps repas et un temps informel ludique organisé autour de différents ateliers (bibliothèque, ludothèque, jeux sportifs...)
 - Le temps récréatif : temps de récréation surveillé par les animateurs
 - L'accueil du soir en maternel: Aménagement de ce temps autour de la prise du goûter et de la mise en place de différents ateliers en accès libre pour les enfants jusqu'à 19h00.
 - L'accueil du soir en élémentaire: Etude, jusqu'à 17h30 puis une garderie est organisée autour d'une ludothèque, de jeux extérieurs, jeux sportifs, ping-pong, baby-foot... jusqu'à 19h00.

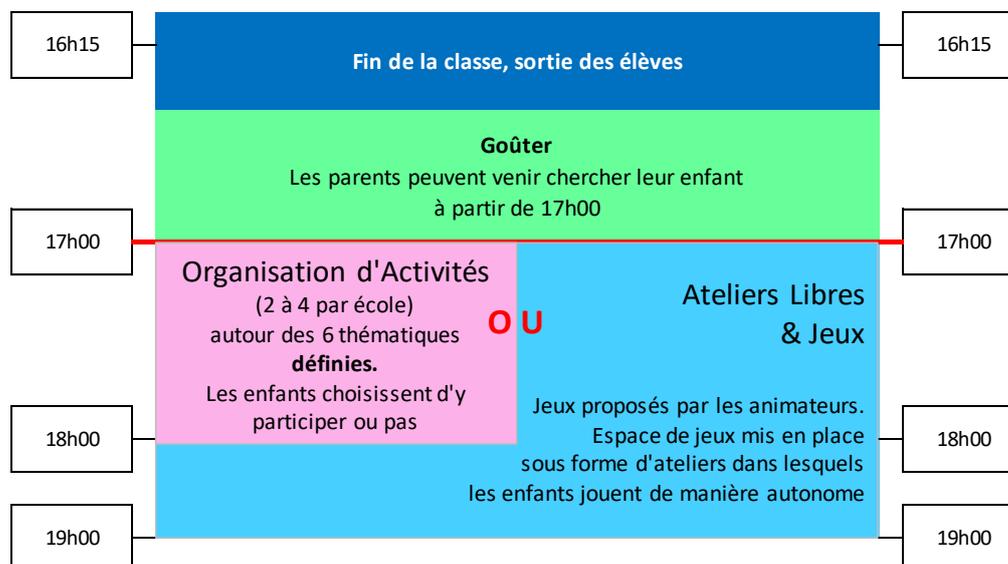
Septembre 2015 : Il s'est avéré nécessaire de procéder à quelques ajustements des temps périscolaires.

- **Suppression du temps récréatif**
 - En accord avec les partenaires, le temps récréatif mis en place de 16h00 à 16h30 est supprimé. Le temps d'accueil du soir démarre dès 16h00.
- **Les ATSEMS animent l'accueil du matin en maternelle**
 - Suite à la réorganisation du temps de travail des ATSEM, les missions d'accueil des enfants en garderie du matin leur sont confiées en maternelle. Cette réorganisation a pour objectifs :
 - De rassurer les enfants qui participent à cet accueil en étant accueillis par des adultes connus
 - D'améliorer la communication entre l'école et les parents. Les ATSEM peuvent communiquer des informations aux enseignants.
 - Permettre aux ATSEM de se rapprocher de leur corps de métier en les mettant en responsabilité avec les enfants.
- **Formation des référents périscolaires**
 - Une formation a été mise en place par la ville à destination de l'ensemble des référents maternel. Cette formation avait pour objectif de mieux appréhender les évolutions souhaitées en Accueil du soir. (Cf. en Annexe les objectifs de la formation).
 - Une formation PSC1 est programmée afin que d'ici 3 ans l'ensemble des référents périscolaire ait suivi cette formation.
 - Un travail en partenariat avec SAIS 92 nous permet de former régulièrement des agents à l'accueil d'enfants en situation de handicap.
 - Une formation sur la gestion des PAI a également eu lieu au cours de l'année 2018-2019

- **Evolution de l'Accueil du soir en maternelle**

Depuis la suppression du temps récréatif, le temps d'accueil du soir a été allongé de 30 minutes. En accord avec les différents partenaires et afin d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants le soir, ce temps est réorganisé comme indiqué ci-dessous :

Schéma montrant l'évolution souhaitée et mise en place pour améliorer la qualité de l'accueil du soir en maternelle.



La mise en place d'activités en parallèle d'un aménagement de l'espace pour l'organisation d'ateliers libres permet de structurer davantage le temps de garderie du soir et de mieux communiquer aux parents sur la qualité de la prestation rendue.

Exemple de contenu d'activités organisées autour de 6 thématiques:

Éveil corporel	<ul style="list-style-type: none"> • Initiation à la danse (rythmes et déplacements, hip-hop) • Parcours de motricité • Jeux sportifs • Initiation au basket-ball • Relaxation
Éveil artistique et musical	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux musicaux • Initiation aux rythmes avec instruments • Marionnettes • Rondes chantées et chant • Initiation au théâtre avec les marionnettes
Le jeu sous toutes ses formes	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux de société • Puzzle • Atelier constructions en bois • Jeux collectifs traditionnels comme les poissons pêcheurs, l'épervier, la balle brûlante... • Jeux de construction
Contes et histoires	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture participative • Atelier contes
Atelier créatif	<ul style="list-style-type: none"> • Modelage : pâte à modeler, pâte à sel • Fresques et peinture • Petits bricolages avec des matériaux de récupération comme des bâtons de pluie, des araignées en bouteilles plastiques • Mandala • Décoration des salles • Histoire de peindre
Ateliers	<ul style="list-style-type: none"> • Chant en langues étrangères • Atelier cuisine

Dans chaque école, les 6 thématiques sont reprises. Les activités liées à ces thématiques sont proposées par les équipes sous la responsabilité du référent.

Ces modifications apportées en septembre 2015 ont donné satisfaction et ont été reconduites depuis. Elles ont été maintenues à la rentrée de septembre 2018.

2. Eléments de bilan des actions 2018-2022

A. Les actions menées sur le temps scolaire :

Animations et découvertes de la médiathèque Arthur Rimbaud

Objectifs : Avec les enseignants : initier à la recherche documentaire, amener les élèves à construire leur propre parcours de lecteur. Valoriser les comportements de lecteur. Contribuer à développer l'écoute et le sens critique. Promouvoir les inscriptions et la fréquentation individuelle de la médiathèque.

Publics ciblés : Cycle 1, 2 et 3 unités d'intégration des collèges.

Thématiques et contenus :

La médiathèque Arthur Rimbaud accueille les écoles se situant géographiquement à proximité : Anatole France, Adolphe Pajeaud, Noyé Doré et Val de Bièvre.

Les maternelles sont reçues sur 2 séances, les petites sections en demi-groupe. Tous les ans, les thématiques sont renouvelées portant sur un auteur de littérature jeunesse (Anthony Brown, Jeanne Ashbé...), sur un conte phare (*Boucle d'or*, *Le petit chaperon rouge*), ou sur une thématique plus large (les animaux, la littérature coréenne).

Les classes de primaires sont reçues 1 à 4 fois selon les projets. Cela va de la découverte d'un album, d'un auteur, d'un genre à des projets plus conséquents : réception d'un auteur, prix du roman, sonorisation d'un album etc. Nous avons développé des projets qui demandent la participation active des enfants (comme la sonorisation d'album sans texte où les enfants doivent écrire, bruiteur...) afin de maintenir au mieux leur attention et leur intérêt.

Chaque séance se termine par un temps dans les espaces de la médiathèque pour que les enfants choisissent des livres et empruntent et donc découvrent et s'approprient le lieu. Ces accueils sont un véritable levier pour faire connaître la médiathèque et pour que les enfants deviennent usagers.

Durant l'année scolaire 2021-2022, les accueils de classes ont été réalisés uniquement à partir de janvier 2022 et en classe car le protocole sanitaire ne permettait pas de les accueillir à la médiathèque. Les équipes de la Médiathèque ont tout de même, dès que cela a été possible de le faire, continué à faire des séances pour maintenir un lien.

		Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de séances
Année scolaire 2018-2019	Primaire	39	907	86
	Collège (5 ^{ème})	1	26	2
Année scolaire 2019-2020	Primaire	30	719	61
Année scolaire 2020-2021	Primaire	27	646	50
	Collège (Up2a)	1	10	2
	Collège (4 ^{ème})	1	26	1

Souhaits pour 2022-2025 :

Nous souhaitons continuer ce partenariat éminemment important qui permet de faire découvrir à une grande partie des enfants scolarisés à Antony (maternelles, primaires) la médiathèque et qui permet de déclencher des habitudes de lecture.

Animations et découvertes de la médiathèque Anne Fontaine

Objectifs : Permettre aux enfants une plus grande autonomie dans l'utilisation des ressources de la médiathèque et leur proposer un espace/temps centré sur le livre (documentaire ou fiction) dans une dynamique complémentaire de celle de l'école.

Publics ciblés : Cycle 1, 2 et 3, CPPS et unités d'intégration des collèves.

Accueils de la section jeunesse

Objectifs : Permettre aux enfants une plus grande autonomie dans l'utilisation des ressources de la médiathèque et leur proposer un espace/temps centré sur le livre (documentaire ou fiction) dans une dynamique complémentaire de celle de l'école.

Publics ciblés : Les visites en espace jeunesse s'adressent aux classes à partir de la moyenne section jusqu'au CM2 ainsi qu'aux classes d'ULIS, CPPS, EMPRO. Elles se déroulent sur un semestre. Les petites sections de maternelle pourront aussi être reçues pour des animations ponctuelles lors de la biennale de la petite enfance en avril 2022. Des courriers leur seront envoyés en amont.

Thématiques : une douzaine de thématiques toujours en relation avec les livres plus une thématique sur la sensibilisation au handicap visuel (atelier découverte du braille, parcours, extraits de films..)

Rencontre avec un auteur : tous les ans l'espace jeunesse reçoit un auteur. Les élèves ont au préalable lu ses livres et réfléchi aux questions qu'ils pourraient poser à l'auteur. Les bibliothécaires vont deux fois minimum dans les classes afin de préparer cette rencontre

- 2018 : rencontre avec Marie Desplechin : 6 classes
- 2019 : rencontre avec Susie Morgenstern : 6 classes
- 2021 : rencontre avec Davide Cali : 4 classes (en visio à cause du COVID)

Prêts de livres en série : plus de 110 titres de livres en 30 exemplaires pour les classes

Un service d'aide à la recherche : les enseignants peuvent demander des kits de livres sur un auteur, un sujet.

	Nombre de classes	Nombre de séances	
Année scolaire 2018-2019	57	157	
Année scolaire 2019-2020	51	151	<i>Prévues mais toutes n'ont pas été réalisées à cause du confinement</i>
Année scolaire 2020-2021	20	60	<i>Période covid</i>

Idées pour cycle suivant : travailler avec une classe sur des acquisitions : donner à la classe un budget avec lequel les enfants accompagnés des enseignants donneraient une liste de livres à acheter pour un groupe d'âge par exemple. Participer au salon du livre de Montreuil...

Accueils de la section Musique et Cinéma

La valorisation des collections Musique et Cinéma fait partie intégrante des missions des bibliothèques et cela passe aussi par des actions auprès des scolaires.

L'équipe propose jusqu'à 13 thématiques différentes autour de ces deux univers allant de la maternelle au CM2, ainsi que trois autres spécifiquement axées vers les collèves-lycées. En moyenne une soixantaine d'interventions par an sont organisées.

Les objectifs principaux sont d’attiser la curiosité des élèves, leur capacité d’analyse, d’enrichir leurs connaissances et de leur montrer toutes les ressources dont dispose la médiathèque.

Les équipes s’adaptent aussi à des demandes spécifiques venant des enseignants et en lien avec le Service culturel, elles participent au projet Classes « Pacte » autour de la musique (accueils spécifiques liés à des actions musicales du territoire).

	Niveau	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Année scolaire 2018-2019	primaire	33	924
Année scolaire 2018-2019	collège-lycée	22	708
Année scolaire 2019-2020	primaire	14	392
Année scolaire 2019-2020	lycée	4	120
Année scolaire 2020-2021	primaire	18	522

Atelier BD autour du Festival « des Bulles de la ville »

Objectifs : A travers la découverte d’un art, la bande dessinée, permettre aux élèves d’apprendre à construire une histoire à partir de souvenirs (leurs propres souvenirs ou ceux d’autres personnes), de la raconter en images. Ce festival a lieu chaque année au mois de mai.

Publics ciblés : Les classes élémentaires du CP au CM2.

Publics touchés :

	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Année scolaire 2018-2019	2	57
Année scolaire 2019-2020	4	110
Année scolaire 2020-2021	2	55

Bilan de l’action : Ce cycle d’animation et d’ateliers autour de la bande dessinée permet aux élèves ainsi qu’à leurs enseignants de découvrir l’art de la bande dessinée, de manière théorique et pratique, nécessitant des compétences multiples. Il permet de créer au sein du groupe classe une dynamique forte autour du projet de création de bande dessinée et permet de faire découvrir aux élèves le festival BD de la ville auquel ils sont conviés pour la remise des prix du concours BD.

Perspectives pour 2022/2025 : Nous reconduirons ces actions auprès des écoles d’Antony.

Parcours-découvertes ou visites thématiques à la médiathèque Arthur Rimbaud

Objectifs : Avec les enseignants : initier à la recherche documentaire, amener les élèves à construire leur propre parcours de lecteur. Valoriser les comportements de lecteur. Contribuer à développer l’écoute et le sens critique. Promouvoir les inscriptions et la fréquentation individuelles de la médiathèque. Explorer une thématique, rencontrer un auteur.

Publics ciblés : Cycle 1, 2 et 3, unités d’intégration des collèges.

Parcours-découvertes ou visites thématiques à la médiathèque Anne Fontaine

Objectifs : Permettre aux enfants une plus grande autonomie dans l’utilisation des ressources de la médiathèque et leur proposer un espace/temps centré sur le livre (documentaire ou fiction) dans une dynamique complémentaire de celle de l’école. Explorer une thématique, rencontrer un auteur.

Publics ciblés : Cycle 1, 2 et 3, CPPS et unités d’intégration des collèges.

Ateliers BD autour du Festival « des Bulles de la ville » avec l'accueil d'un auteur ou d'une autrice (dans le cadre d'un CLEA)

Objectifs : A travers l'intervention d'un auteur ou d'une autrice de BD, découverte d'un art, la bande dessinée. Ces ateliers permettront aux élèves d'apprendre à construire une histoire à partir d'une thématique choisie avec l'intervenante, de la raconter en images. Cette action est en lien avec le festival Des Bulles dans la ville qui a lieu chaque année au mois de mai.

Publics ciblés : Les enseignants et les élèves du primaire, de collège et de lycée.

Accueil des classes à la ludothèque

Objectifs : L'activité majeure de l'enfant étant « jouer », les ateliers-jeux ont pour objectif d'inculquer les notions suivantes dans un esprit de convivialité :

- Développer l'observation, la mémorisation, la réflexion, la logique.
- Se sociabiliser davantage en apprenant le respect des autres joueurs, les préceptes de la règle, et parfois à perdre !
- Pour les élèves en difficulté et qui « décrochent », se sentir valorisés.

Publics ciblés : Cycle 1, cycle 2 et cycle 3

Prêt de jeux en fonction d'un projet

Objectifs : Contribuer au développement de l'éveil des enfants par le prêt de jeux variés, renouvelés et toujours adaptés à leurs âges en lien avec un projet développé en classe.

Publics ciblés : cycles 1, 2 et 3

Malle ludique

Objectifs : Contribuer au développement de l'éveil des enfants par le prêt de jeux variés, renouvelés et toujours adaptés à leurs âges qu'ils peuvent utiliser en classe.

Publics ciblés : cycles 1, 2 et 3.

Visite guidée des expositions de la Maison des Arts pour les enseignants – visite libre des expositions pour les classes

Objectifs :

Le but de la visite pour les enseignants est de préparer leur venue avec leur classe. Des supports pédagogiques sont mis à leur disposition. Cette visite se fait en général chaque 1er mardi ou jeudi d'exposition

Pour les visites avec leurs élèves, les enseignants choisissent une date et un horaire et s'inscrivent en fonction du planning. Il faut prévoir 1 heure de visite.

Publics ciblés : Les enseignants et les élèves du primaire, de collège et de lycée.

Ateliers pratiques à la Maison des Arts

Objectifs :

En complément d'une visite, ces ateliers permettent d'explorer une technique ou une thématique abordée dans l'exposition.

Publics ciblés : cycles 1, 2 et 3.

Partenariats autour d'une exposition

Objectifs :

Travailler de manière approfondie sur un ou des artiste(s) et valoriser le travail en classe à travers le montage d'une exposition.

Publics ciblés : Cycles 1, 2 et 3.

« Ecole et Cinéma » avec Le Sélect (initiation, sensibilisation et éducation à l'image)

Objectifs : "Ecole et Cinéma" a pour but de former l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique, en salle de cinéma, grâce à des films de qualité, récents ou de patrimoine :

- Inciter l'enfant à prendre le chemin de la salle de cinéma et à s'approprier ce lieu de pratique culturelle, de partage, de lien social...
- Initier une réelle approche du cinéma en tant qu'art à découvrir et à aimer...

Publics ciblés : Toutes les classes de la grande section de maternelle au CM2.

Découverte de la richesse d'expression du cinéma ou le cinéma art multiple, avec Le Sélect.

Objectifs : Dans le cadre de séances scolaires, le cinéma est un facteur d'apprentissage, d'éducation, voire de socialisation. Les élèves doivent cependant être considérés comme des spectateurs à part entière. Les séances scolaires se proposent de :

- Susciter chez les jeunes spectateurs, dès le plus jeune âge, une curiosité et une réflexion autour de films d'une grande diversité (films d'animation, films muets et en noir et blanc, films en version originale, documentaires, courts-métrages...), d'époques et de nationalités différentes, présentant un véritable intérêt artistique, une thématique enrichissante ou apportant simplement un pur plaisir de cinéma.
- Offrir aux jeunes spectateurs une approche différente du cinéma, pas seulement un produit à « consommer », mais bien une expérience à vivre à la fois personnelle et collective, et contribue à faire émerger une culture commune, une cinéphilie partagée.

Publics ciblés : Toutes les classes de la petite section de maternelle au CM2.

Projet PACTE « A la découverte d'un orchestre symphonique »

Objectifs :

Découvrir le fonctionnement d'un orchestre symphonique via des rencontres, des pratiques artistiques et l'acquisition de connaissances.

Publics ciblés : Cycles 2 et 3.

Actions culturelles autour des spectacles programmés aux théâtres Firmin Gémier/ Patrick Devedjian, La Piscine et à l'Espace Cirque

Objectifs :

- Donner des clés de lecture (pistes de réflexions) aux élèves et aux enseignants.
- Sensibilisation aux arts vivants.
- Apporter une meilleure connaissance du théâtre (ses différentes architectures et ses métiers)

Publics ciblés : De la petite section de maternelle au CM2, en fonction de la programmation.

Cycles proposés par les associations sportives

1- Dans les écoles maternelles :

Année scolaire 2019/2020 : Volley et Escrime et Judo

Année scolaire 2020/2021 : Volley

Année scolaire 2021/2022 : Volley et Escrime

2- Dans les écoles élémentaires :

Année scolaire 2019/2020 : Handball

Année scolaire 2021/2022 : Rugby

Par ailleurs, depuis 2020 une journée à l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique est organisée en partenariat avec l'US Métro. Il s'agit d'une journée de sensibilisation aux valeurs de l'olympisme au cours de laquelle les enfants pratiquent différents sports, rencontrent un parasportif ou une parasportive de haut niveau et assistent à des ateliers de sensibilisation sur le développement durable.

Cette journée a eu lieu le 04/02/2020, le 22/06/2021 et le 27/01/2022.

Actions proposées par le service des sports

11 éducateurs sportifs qui interviennent chacun à raison de 24 heures hebdomadaires au sein d'écoles élémentaires. Leur intervention représente environ 1h45 par classe.

Ils encadrent des séances d'APS en soutien des enseignants.

La Bourse aux projets

Chaque année, la Ville d'Antony promeut et encourage les projets élaborés dans les écoles. Ainsi, toute action (culturelle, artistique, sociale, sportive, développement durable etc.) menée dans le cadre du projet d'école est éligible.

Chaque école transmet son/ses projet(s) juste avant les vacances de la Toussaint. Au cours du premier trimestre scolaire, une commission, composée de l'IEN (inspectrice de l'Education Nationale) ou de son représentant ainsi que des élus en charge de l'Education et de la Culture attribuent une subvention ou une aide matérielle (mise à disposition de cars ou d'une salle pour la restitution) selon différents critères et sous réserve d'un cofinancement. Les critères sont :

- Cohérence du projet avec le projet d'école / le projet de classe.
- Exploitation envisagée : exposition, reportage (journal, film, photo, ...), représentation.
- Originalité du projet.
- Nombre d'élèves concernés par le projet.

Le montant des subventions versées aux coopératives des écoles est entériné en conseil municipal et se verse en deux fois : 50% après vote en conseil municipal puis le solde sur présentation des factures justifiant l'utilisation de la subvention.

Les ateliers nature – proposés par le service Jeunesse

Pour l'année 2020-2021, aucun atelier nature n'a pu être proposé en raison de la crise sanitaire.

Les ateliers ont repris pour l'année 2021/2022 :

20 classes/55 vont bénéficier d'ateliers nature autour de 10 thèmes : abeilles, arboretum, biodiversité, déchets, eau, énergie, oiseaux, petites bêtes, petits gestes, traces... A noter, que sont priorités notamment les enseignants qui n'ont pu être retenus cette année sur un projet de classe de découvertes

Les classes de découvertes – proposés par le service Jeunesse

- **Expérimentation des classes virtuelles**

En raison de la période de non occupation des centres au motif de la Covid19, durant l'année scolaire 2020-2021, le service Jeunesse a réfléchi à la mise en place d'un projet dématérialisé de « classe de découverte à distance » en lien avec les équipes des centres de vacances Samoens et Kerjouanno.

- Maintenir le lien avec les enseignants et les centres de vacances
 - Faire connaître les deux centres aux enfants
 - Donner du sens aux apprentissages en accompagnant les projets pédagogiques des enseignants
- Développer la pratique du numérique dans les écoles

La Formule retenue a été de proposer '1 séjour d'une semaine par classe' : les équipes du centre se sont dédiées à une classe et un enseignant sur des temps organisés (entre 1 h à 2h / jour en direct) durant 4 jours.

A Samoens les 3 thèmes retenus :

- La Montagne,
- la Tradition
- Le secourisme

A Kerjouanno les 3 thèmes retenus

- le Littoral,
- la Tradition
- le Patrimoine

Contrainte technologique liée pour la mise en œuvre du projet : Les écoles sont toutes équipées en matériel numérique, mais pas forcément avec les mêmes dispositifs, et pas toujours les mêmes compétences suivant les équipes éducatives vis-à-vis des « nouvelles » technologies.

- **Reprise des classes de découverte en septembre 2021**

Tous les créneaux avaient été pourvus pour l'année 2020-2021, la demande des enseignants a été plus qu'importante cette année encore (66 demandes pour 56 créneaux versus 59 demandes en 2019).

Le calendrier des classes de découverte propose cette année 54 créneaux à pourvoir

- 28 classes sur Samoëns
- 26 sur Kerjouanno.
- Soit environ 1400 élèves

Le nombre de candidatures reçues s'est élevé à 68 : 61 élémentaires / 7 maternelles.

Considérant la période de pandémie, une priorité a été donnée aux cycles 3 et malheureusement, les candidatures pour les classes de maternelles n'ont pu être retenues cette année. L'ensemble des établissements scolaires est représenté sur le planning, en effet toutes les écoles élémentaires ont présenté des candidatures ainsi que l'école Sainte-Marie et toutes ont obtenu des créneaux, proportionnellement au nombre de candidatures et à la taille des écoles.

B. Les actions menées sur le temps Périscolaire :

La mise en place des actions prévues lors de cette période a été un peu freinée en raison de la crise sanitaire de la Covid mais des aménagements ont été trouvés afin de maintenir les actions de qualité pour l'ensemble des publics.

Les accueils périscolaires

- Les référents périscolaires

En place depuis 7 ans, ils organisent les différents temps en lien avec les directeurs d'écoles. Implantés et reconnus dans toutes les écoles ils travaillent en partenariat avec les directeurs d'école pour assurer la continuité éducative sur l'ensemble des temps.

Ils sont le relais entre la direction de l'éducation à la mairie et les écoles.

- Les coordinateurs de terrain

Mis en place à la rentrée 2021-2022, ils viennent en renfort des référents périscolaires pour les aider notamment dans leur mission managériale.

Cette nouvelle organisation s'est avérée très pertinente et appréciée et sera reconduite et renforcée lors du PEDT 2022 2025

- Les animateurs périscolaires

- 577 créneaux périscolaires par jour :
 - Accueil du matin : 35
 - Pause méridienne : 341
 - Accueil du soir : 201

La totalité des créneaux sont pourvus avant la rentrée et le taux d'encadrement très ambitieux de 1/15 enfants en maternel et 1/20 enfants en élémentaire est très souvent respecté partout.

En revanche, nous rencontrons toujours les difficultés suivantes :

- Quelques difficultés car il y a toujours des annulations en septembre
- Beaucoup d'absences quotidiennes qui augmentent chaque année sans avoir forcément de lien avec le COVID
- 20% d'animateurs absents non remplacés le midi et 10% le soir car il n'y a pas de vivier suffisant pour remplacer tout le monde.
- Problèmes d'encadrement certains jours
- Difficultés importantes pour trouver des animateurs en Accompagnement à la scolarité ainsi que pour les enfants à besoins spécifiques.

Afin de pallier cette problématique d'absentéisme cette année, les équipes ont été renforcées avec 1 animateur en plus du taux d'encadrement. Cette solution a été intéressante mais la crise du Covid a considérablement dérégulé l'organisation en place.

Ce sureffectif prévu sera maintenu et, au regard des préconisations des Assises de l'animation, de nouvelles mesures vont être étudiées et mises en place progressivement lors de ce nouveau PEDT.

- **Les Locaux**

Les locaux mis à disposition sur les temps périscolaires sont parfois insuffisants pour que nous puissions développer nos projets. Une étude va être menée en concertation avec chacun des directeurs d'école afin d'optimiser l'utilisation des locaux et améliorer ainsi la qualité des actions.

La Restauration

1- La commission des menus

Afin de répondre aux recommandations du Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition (G.E.M.R.C.N), une commission des menus réunissant l'élue du secteur, 3 directeurs d'écoles, 2 directeurs de CML, une diététicienne et des professionnels de la restauration collective est organisée tous les deux mois.

Ces commissions sont l'occasion d'échanger sur les quarante prochains repas et goûters correspondant donc à deux mois de menus et de présenter aux 6 représentants (3 de maternelles et 3 d'élémentaires) des fédérations de parents d'élèves (2 représentants APEELA, 2 représentants FCPE et 2 représentants PEEP) les prochains événements marquants en restauration scolaire.

2- Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire s'articulent autour de 3 piliers actuellement :

Avant le Service des repas :

Une commission des menus réunissant parents d'élèves, directeurs d'écoles et acteurs municipaux se réunissent pour proposer les plats les plus satisfaisants.

Pour se faire, la commission utilise les outils de mesures de la satisfaction (enquêtes faites par les référents et les bornes de satisfaction).

Pendant le Service des repas :

Les équipes d'animation incitent avec bienveillance les enfants à goûter aux recettes proposées quotidiennement.

En parallèle, des animations annuelles (promotions des fruits, produits laitiers et dégustations de nouvelles recettes) permettent aux enfants de découvrir la restauration scolaire de manière ludique.

Des ateliers spécifiques sont proposés aux enfants afin qu'il s'approprie leur restauration en leur permettant de composer un menu (commissions des menus des enfants) ou choisir des recettes entrant dans la composition des repas (lors de prestations festives).

Après le Service :

Les enfants sont sensibilisés au gaspillage alimentaire en triant les différents éléments de leur plateau :

- Les déchets alimentaires sont triés et séparés des déchets plastiques sur toutes les écoles élémentaires. La collecte des biodéchets s'effectuent, pour l'instant, sur F. BUISSON, P. BERT et A. PASQUIER.
- Certains produits non consommés par l'enfant sont repropoés : durant le service s'il s'agit d'un fromage emballé, d'un produit laitier, du pain et des fruits ; les fruits et le pain étant également repropoés aux goûters.
- Dons alimentaires avec l'application Too Good To go et à une association de la ville.

Par ailleurs la restauration scolaire s'adapte aux animations proposées sur la ville d'Antony en proposant des repas en lien (semaine de l'Europe, jumelage, repas sportif ...)

3- La commission des menus des enfants

15 enfants volontaires inscrits au CML du Parc HELLER ont participé à 3 séances conduisant à l'élaboration d'un menu. Ce menu fut proposé à l'ensemble des convives le vendredi 25 juin 2021.

Durant ces temps pédagogiques, les enfants ont découvert l'environnement de la restauration scolaire en étant sensibilisés aux notions de nutrition et de diététique.

Ils ont également visité la cuisine centrale le mercredi 23 juin, jour de production de leur repas.

Les Associations :

- **Association « Les petits Castors de la Bièvre »**

Propose des activités (théâtre, danse, motricité, arts plastiques) aux enfants des écoles Val de Bièvre, Pajeaud maternelle et Pajeaud élémentaire

- **Association « Amicale Dunoyer de Segonzac »**

Cette association intervenait le soir à l'école Dunoyer de Segonzac et proposait un panel d'activités assez large. Elle a mis fin à ses interventions lors du premier confinement de la crise Covid et n'a malheureusement pas pu reprendre par la suite.

- **Association « Les Rabats s'amuse »**

Propose des activités théâtre, dessin, aux enfants de l'école des Rabats

- **Association Mini-School**

Propose de l'initiation à l'anglais à l'école Paul Bert

- **Association Amasco :**

Accueil des enfants à la journée pendant les périodes de vacances scolaires.

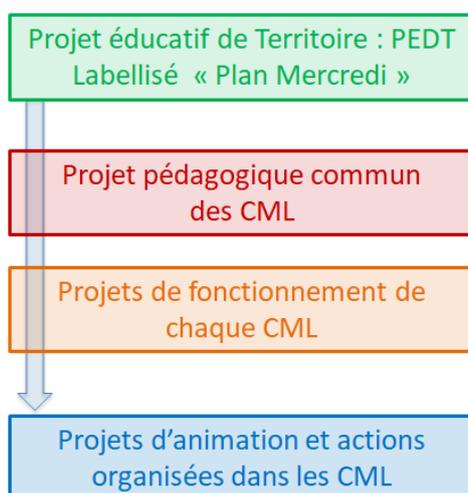
Mise en place d'ateliers pour développer le plaisir d'apprendre tout en s'amusant. Cette association intervient dans des locaux de la ville à chaque période de vacances scolaires depuis 2020. En proposant une organisation un peu différente des accueils de loisirs municipaux elle permet aux parents de disposer d'une offre supplémentaire pendant les périodes de vacances scolaires.

Les Centres Municipaux de Loisirs (CML) les mercredis et pendant les vacances scolaires

Ils fonctionnent tous les mercredis et tous les jours de chaque période de vacances et accueillent les enfants de 7h30 à 19h00.

15 CML sont ouverts sur la ville permettant un accueil des enfants dans leur quartier. L'équipe de direction a travaillé sur un projet pédagogique commun à l'ensemble des structures. Chaque structure répond ainsi aux mêmes objectifs généraux et objectifs pédagogiques.

Chaque directeur élabore ensuite avec son équipe les objectifs opérationnels et le projet de fonctionnement de sa structure.



L'école Municipale des Sports (EMS)

Elle propose des activités sportives « études sportives » tous les soirs dans les écoles élémentaires.

Les séjours de vacances – proposés par le service jeunesse

Les séjours de vacances proposés par le Service Jeunesse s'adressent prioritairement à tous les publics antoniens âgés de 4 à moins 18 ans.

Le service organise directement 72 % des séjours des vacances proposés et 28 % avec des prestataires, soit 1150 places sont proposées par an traditionnellement.

En 2020, Le service a dû procéder à l'annulation des séjours à l'Etranger au printemps et en été 2021 ; néanmoins 527 jeunes ont pu partir en séjour cette année.

Le service a d'une part adapté des nouvelles propositions de séjours à savoir 2 fois 15 jours en juillet sur les centres de la Ville pour répondre au mieux aux 6/12 ans ainsi que des séjours semi-itinérants pour les 12/17 ans : Morbihan/ Ile d'Arz et Alpes aventures.

D'autre part, avec nos prestataires de séjours à l'étranger, des offres de séjours ont été proposés :

- la même offre de séjour 'Surf Atlantique' par ADVE (remplacement Portugal 2019) qui avait très bien fonctionné en 2020 auprès des jeunes
- avec l'association Regards un séjour linguistique de substitution dans les Pyrénées cette fois ' English and Sports'.

L'Accueil des enfants porteurs de handicap

La ville s'engage depuis plusieurs années pour l'inclusion et l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Les enfants scolarisés ou non sont accueillis sur les temps extrascolaires au sein des centres municipaux de loisirs (CML).

Les CML accueillent également les enfants issus des structures spécialisées comme le CPPS d'Antony par exemple. Le poste de référent handicap périscolaire et PAI est là pour assurer et coordonner ces accueils.

• Le référent handicap :

Le référent handicap périscolaire et PAI coordonne et accompagne les enfants à besoins spécifiques, les parents ainsi que les directeurs et les équipes d'animation. L'objectif principal est de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein de la collectivité. Pour réussir cet objectif, le référent handicap :

- Sensibilise à la fois les enfants et les adultes aux différents types de handicap
- Fait du lien avec les différents partenaires afin de favoriser l'inclusion des enfants
- Développe des outils pour accompagner l'enfant
 - o Fiche de suivi
 - o Procédure d'accompagnement
- Met en œuvre le livret d'accueil et les outils d'évaluation
 - o Complété par la famille, ce livret regroupe des informations essentielles pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions
 - o Création d'outils d'évaluation qui permettent de suivre la progression de l'enfant tout au long de son accueil au centre de loisirs
- Propose des formations aux directeurs et animateurs des CML
 - o Sessions de formations ou de sensibilisations aux différents types de handicap
 - o Entre 2021 et 2022, une partie des directeurs a pu se former ou se sensibiliser aux questions liées aux troubles du spectre de l'autisme ou encore aux déficiences visuelles.
- Recrutement des AESH (Accompagnant Enfant en Situation de Handicap)
 - o Depuis fin 2021 le référent handicap recrute des animateurs en charge de l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques sur le temps du centre de loisirs.
 - o Sélection des profils et conduite des entretiens

- Elabore des procédures pour accompagner les enfants
- Adapte les affectations en fonction du profil de l'AESH et de l'enfant
- Accompagnement des familles :
 - RDV sur demande des parents ou par le référent handicap périscolaire et PAI
 - Accompagnement dans les démarches scolaires, inscription CML...
 - Accompagnement dans les démarches MDPH, CAMPS, PMI...
- **Enjeux et moyens :**
 - Sur l'année scolaire 2021-2022, environ **70 enfants** accueillis au sein des CML bénéficient d'un accompagnement par le référent handicap. Cet accompagnement se traduit par :
 - L'aménagement du temps d'accueil
 - Mise en place des demi-journées
 - La mise en place de matériel
 - Equipement sensoriel
 - L'aménagement d'espace « calme »
 - Entre 2021 et 2022, 3 espaces calmes sont mis en place sur 3 centres
 - Cet aménagement se compose d'une tente, d'un tapis sensoriel, de coussins fluorescents, de jouets sensoriels, de veilleuse...
 - L'objectif est de mettre à disposition un espace où l'enfant pourra s'isoler et décompenser si besoin
 - La mise en place du Livret d'accueil et d'outils d'évaluation
 - Le renfort d'équipe
 - La mise en ligne d'une annonce pour le recrutement d'AESH
 - Depuis la mise en ligne fin 2021 de l'annonce de recrutement AESH, 7 personnes ont pu être recrutées

Parmi ces 70 enfants en situation de handicap, 54 d'entre eux ont pu bénéficier d'un renfort de personnel AESH.

- **Les AESH :**

Depuis fin 2021, une fiche de poste a été créée pour le recrutement des AESH. Les accompagnants d'enfant en situation de handicap sont des animateurs qui travaillent spécifiquement pour l'inclusion et l'accompagnement de ces enfants au sein du CML.

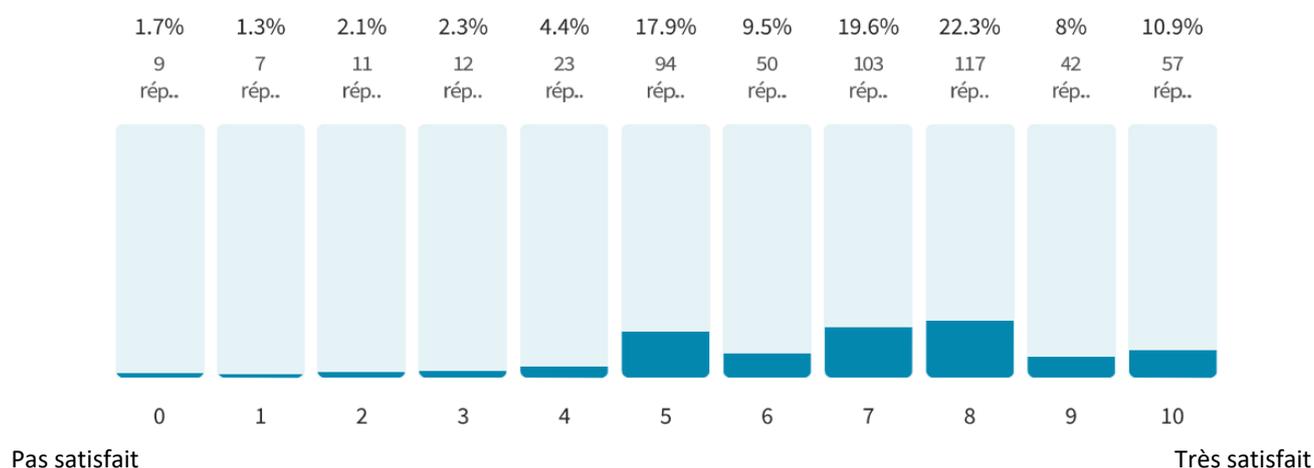
Pour réaliser ces objectifs, les AESH doivent :

- Adapter les activités
 - Rendre les activités plus accessibles et les adapter au profil de l'enfant
- Créer du lien avec l'enfant accompagné et les autres enfants du CML
 - Adapter les jeux
 - Expliquer de façon pédagogique le handicap aux enfants
 - Sensibiliser les enfants
- Sensibiliser les équipes d'animation
 - Prendre le temps d'expliquer les problématiques de l'enfant
 - Dé stigmatiser le handicap

C. Retour sur l'enquête auprès des parents sur les différents temps périscolaires

Afin de connaître la satisfaction des parents quant aux différents temps périscolaires et d'étudier les évolutions souhaitées, la ville a lancé en janvier 2022 un questionnaire en ligne destiné à tous les parents d'élèves. Ces résultats ont été présentés aux représentants des APE de toutes les écoles de la ville en février-mars 2022. Ils ont notamment montré une demande de CML à la demi-journée qui sera organisé dès septembre 2022. D'autres réflexions, notamment autour de la communication aux parents seront menées à partir de la prochaine rentrée.

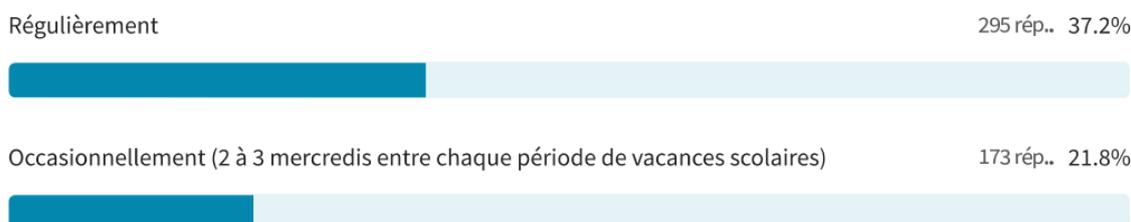
Êtes-vous satisfait des activités proposées par les CML labellisés « Plan mercredi » ?



Vos enfants fréquentent-ils les CML de la ville ?



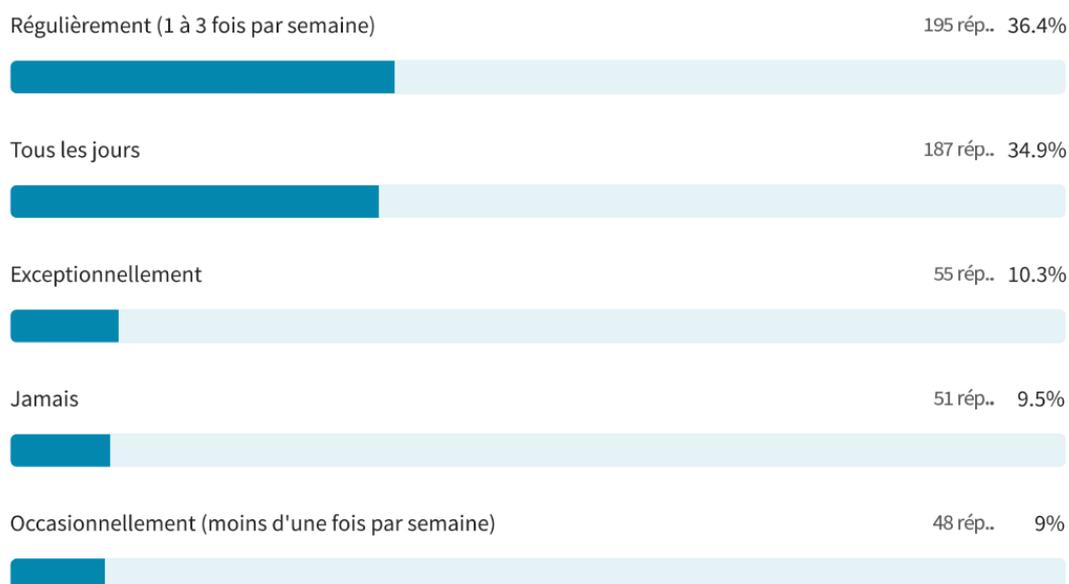
Aujourd'hui, l'accueil au CML le mercredi est proposé uniquement en journée entière. Seriez-vous intéressés par un accueil à la demi-journée, le mercredi matin ?



Êtes-vous satisfait par le mode d'inscription au CML proposé actuellement (jusqu'au lundi soir précédent)



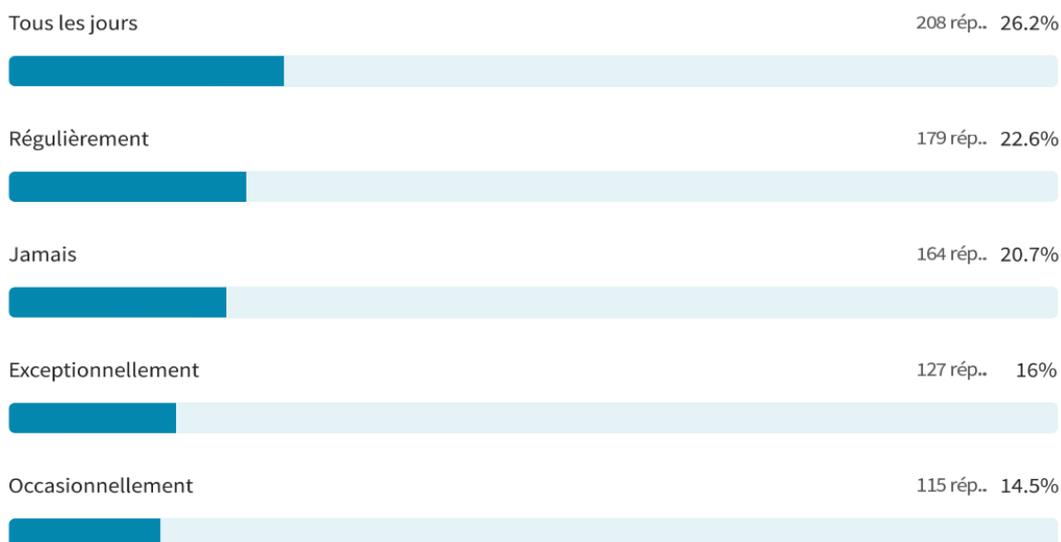
Si votre enfant est scolarisé en élémentaire, fréquente-t-il l'étude ?



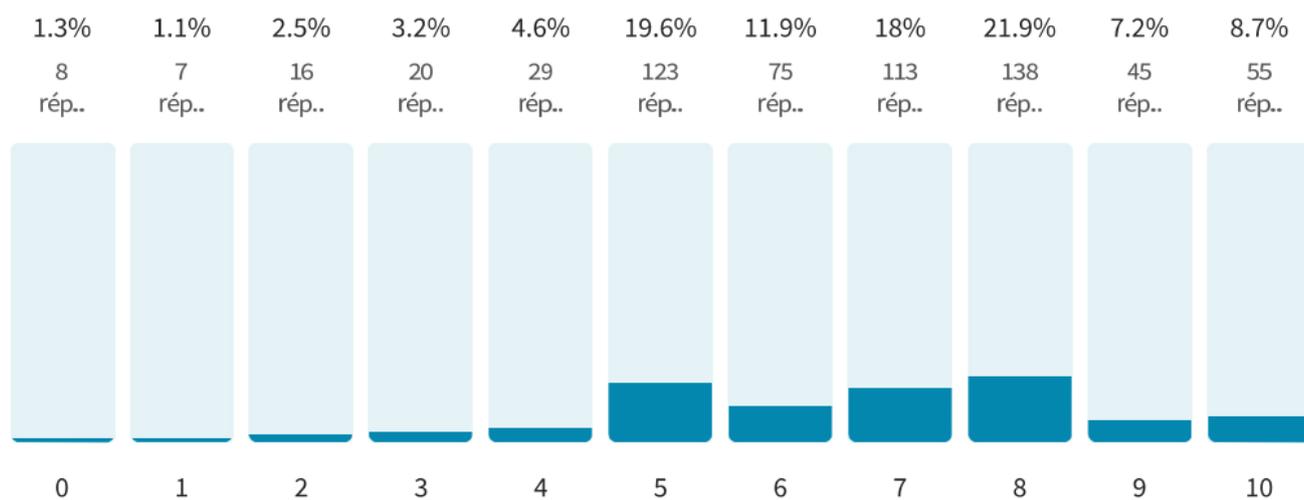
Votre enfant a-t-il le temps de faire ses devoirs pendant l'étude ?



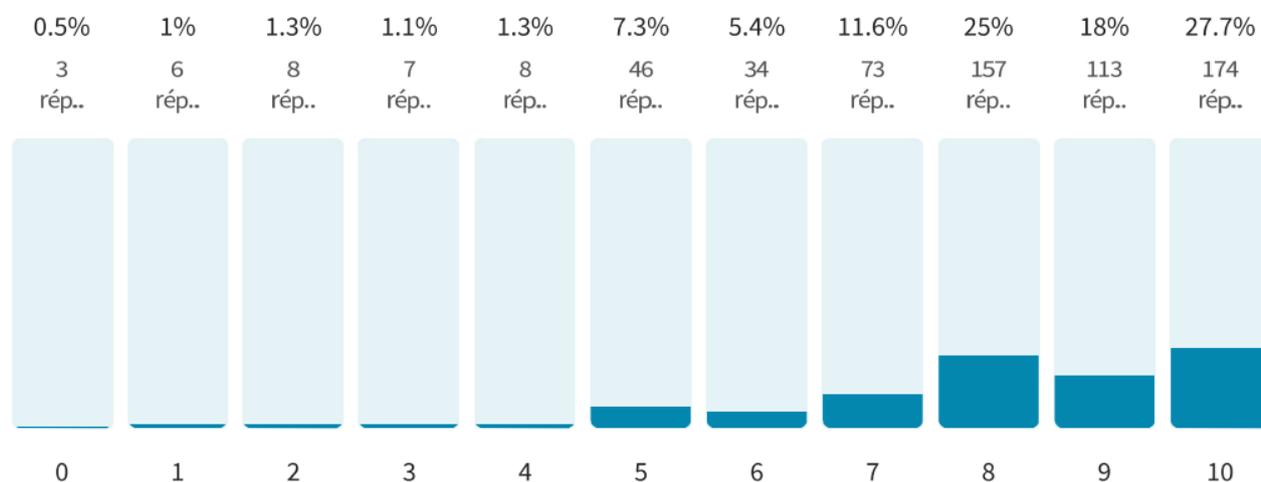
Votre enfant fréquente-t-il la garderie du soir ?



Votre enfant est-il satisfait des propositions qui lui sont faites en garderie du soir ?



Êtes-vous satisfait de l'organisation de la garderie du soir ? (inscription, horaires...)



Êtes-vous suffisamment informé des projets mis en place par les équipes d'encadrement ?



D. L'accompagnement des enfants dans le cadre du dispositif de la Réussite Educative

Seuls les enfants résidant sur le quartier du Noyer Doré (dans un secteur précis) et pour lesquels nous avons obtenu l'adhésion des familles peuvent entrer en cellule de veille. Les enfants repérés en cellule de veille sont accueillis dans des actions collectives.

La Philharmonie de Paris (Non financée au titre de la RE)

Découverte des musiques traditionnelles du monde

DEMOS (Non financée au titre de la RE)

L'IFAC - Le Club Ado Réussite

Les temps forts de l'année 2021

- Accompagnement en distanciel durant la période de confinement
- Accompagnement adapté durant la période de couvre-feu
- Développement de l'offre de colonies apprenantes et de vacances apprenantes
- Développement et pérennisation d'un service différencié pour les lycéen et lycéennes

Le contexte et les mesures mises en place

Au début de l'année 2021, le couvre-feu a limité le suivi des jeunes inscrits, puis le confinement a contraint le dispositif à fermer ses portes durant 4 semaines (mars-avril).

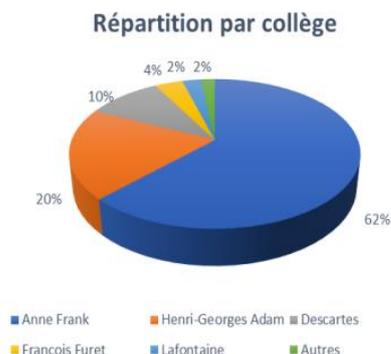
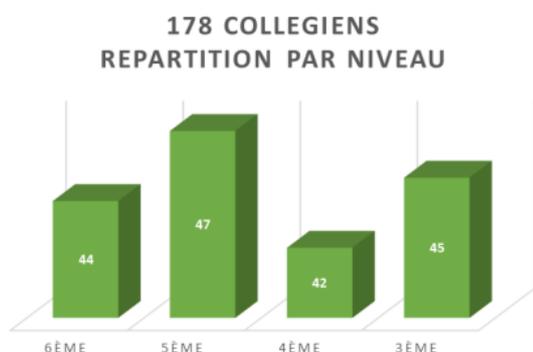
Durant la période de confinement, l'équipe éducative a maintenu le lien avec les familles et les collèves en distanciel afin de rester en veille sur les besoins éducatifs du public.

Les moyens déployés ont été les suivants :

- 1) Création d'un outil de suivi partagé avec l'Education Nationale afin d'assurer la continuité du suivi de l'ensemble des collégiens et lycéens.
- 2) Mise en place de réunions hebdomadaires par niveaux scolaires (en visioconférence) afin de repérer les situations alarmantes et de prendre le relai dès lors que l'équipe pédagogique n'a plus de lien avec certaines familles.
- 3) Mise en place de séances d'accompagnement à la scolarité et d'ateliers de loisirs éducatifs en distanciel

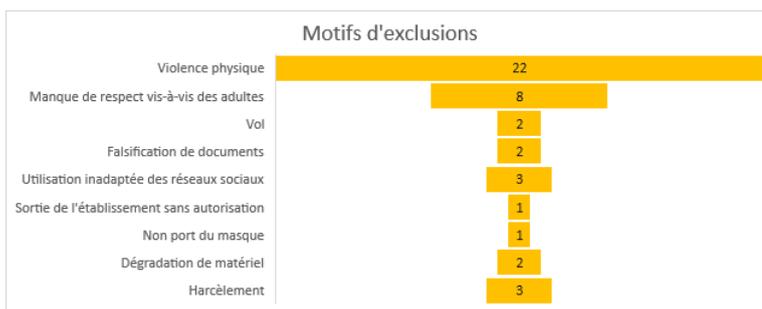
Zoom sur l'accompagnement à la scolarité

Sur l'année 2021, 209 inscrits dont 178 collégiens et 31 lycéens ont été comptabilisés. Les mesures sanitaires (confinement, couvre-feu) ont freiné certaines inscriptions au cours de l'année. 68% du public accueilli est domicilié au quartier du Noyer Doré



Zoom sur la prise en charge des exclusions temporaires et/ou définitives

Le C.A.R. a pris en charge 44 exclusions en 2021 (41 temporaires, 3 définitives) réparties de la manière suivante:



Zoom sur actions éducatives extrascolaires

En 2021, le Club Ados Réussite a pu accueillir du public lors des vacances scolaires de février, de juillet, mais également fin août (pour pallier l'annulation du séjour), octobre puis décembre, soit 116 jeunes au total ; l'accueil des mercredis après-midi a également été maintenu sur ces périodes. Les programmes de loisirs éducatifs pensés et construits pour chaque période de vacances scolaires répondent aux besoins du public, constatés par les acteurs gravitant autour de lui et par l'équipe du CAR. C'est ainsi qu'en 2021 au sein de ces programmes nous retrouvons des projets spécifiques :



Des séjours de rupture sont également organisés pendant les vacances scolaires.

Zoom sur l'expérimentation proposée à la Ville d'Antony : l'ouverture d'un service lycéens niveau seconde

Le projet, né de la volonté de proposer un service d'accompagnement différencié pour les lycéens et les lycéennes, est en réflexion depuis 2010.

Le constat de l'époque est toujours d'actualité : le passage entre la troisième et la seconde est loin d'être une formalité pour les collégiens et les collégiennes tant la marche est haute et cet effet est d'autant plus renforcé lorsque ceux-ci et celles-ci ont rencontré des difficultés dans leur cycle collège. Ce n'est pas tant le passage au lycée qui pose difficulté, mais plutôt la réussite de cette première année ; la classe de seconde est

un palier d'orientation et de détermination, avec toujours un taux trop élevé de non-passage en première. Pour certains et certaines, l'accès à une seconde choisie plutôt que subie n'a pas été rendu possible, pour d'autres l'adaptation aux changements d'enseignement et de conditions de travail (rythme, matières, autonomie...) constituent des obstacles trop significatifs.

Actions mises en place par le C.A.R.

- 2 séances hebdomadaires d'accompagnement à la scolarité pour chaque lycéen et lycéenne
- 2 participations à des conseils de discipline
- 1 participation à une ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation)
- 2 prises en charge d'exclusion temporaire et 1 prise en charge d'exclusion définitive

Pierre Kohlmann

Activités socioculturelles sur le temps extrascolaires

Permettre au jeune de réinvestir ses compétences et ses connaissances à travers différentes activités éducatives :

Revaloriser la position du jeune en difficulté ou en échec scolaire par différentes activités sportives telles que la boxe, le football, le judo, l'escrime... culturelles et artistiques dans un cadre associatif (ateliers artistiques, projet d'écriture, visites de musées et d'expositions, création de spectacles à thèmes, initiations et pratiques sportives, séjours découvertes, etc.).

Bilan : C'est un travail de longue haleine qui s'entreprind sur le long terme. De nombreux jeunes s'expriment dans le sport par de la colère, l'évacuation d'un trop plein d'énergie, de l'injustice... Cela permet de les calmer, d'être plus serein. Ils aiment également se mettre en danger en montant sur scène lors des spectacles.

Accompagnement à la scolarité

Travailler sur la méthodologie et apprendre au jeune à travailler en autonomie :

Aider le jeune dans son travail de devoirs à la maison (offrir un cadre, des outils de travail, des personnes ressources).

Mobiliser le jeune en s'appuyant sur ces connaissances et compétences.

Réviser les apprentissages non acquis (en lien avec les conseils des enseignants).

Evolution : Il est difficile pour ces jeunes de travailler en autonomie car ils ont besoin de notre soutien, de notre écoute, de notre force pour les motiver.

Cependant, l'autonomie sert aussi à les responsabiliser, à leur attribuer un rôle précis dans le cadre d'un séjour, dans des grands jeux, dans des déplacements et cela favorise l'estime de soi...

Les animateurs travaillent en partenariat les enseignants de l'école qu'ils rencontrent plusieurs fois par an.

Parcours Individuel en Réussite Educative -> 14 jeunes sur 78 inscrits

Le public masculin est majoritaire à 57%.

Cette année scolaire s'est caractérisée par un excellent travail d'accompagnement, la rigueur et le professionnalisme des animateurs et des bénévoles ont permis un accompagnement de qualité malgré le contexte sanitaire exceptionnel et des situations de jeunes très difficiles qui avaient des absences de motivation, des déficits de l'attention, ainsi que des conflits intrafamiliaux. L'ensemble des enseignants a été rencontré le premier semestre ainsi que les parents des jeunes accompagnés et pour le 2ème semestre, les mails ont été privilégiés suite à l'épidémie. Plusieurs réunions parents ont permis d'établir un réel dialogue avec les familles, et d'accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur.

Les accompagnateurs bénévoles, toujours aussi nombreux et assidus, ont permis un réel travail d'accompagnement et d'aide dans les devoirs des jeunes au quotidien. Pendant la période de confinement ou de couvre-feu, l'équipe a continué à travailler avec eux les jeunes via visioconférence et cela a bien fonctionné.

GYGO (Grands yeux Grandes oreilles)

Eveil art-plastique 3 / 4 ans

Du fait du Covid et des mesures de confinement, les ateliers ont été réalisés sur le temps scolaire par même niveau d'âge : un groupe de grande section et un groupe de moyenne section.

Ce changement d'horaires a permis :

- aux enfants d'être plus disponibles et moins fatigués
- une meilleure qualité du dialogue entre les enseignants et l'art-thérapeute au service d'une cohérence pour l'enfant.
- La relation avec les parents a été plus délicate à installer dû aux mesures de distanciation, mais a finalement pu se concrétiser dans le dialogue à la sortie de l'école et avec la proposition d'ateliers parents-enfant.

Les objectifs de "stimuler le désir d'expression" et de permettre à l'enfant d'acquérir "une autonomie progressive" se sont poursuivis dans la continuité de manière harmonieuse et satisfaisante

Art-plastique 5/8 ans

Ateliers en art-plastique orienté en art-thérapie auprès d'enfants de 5 à 6 ans et de 7 à 8 ans habitant le quartier du Noyer Doré. Certains enfants participant à cet atelier, rencontrent des difficultés de comportement et/ou des retards de langage.

Cette année l'atelier 7-8ans a subi de nombreux changements d'organisation : des ateliers individuels ont été organisés fin 2020 en raison des jauges, puis le couvre-feu début 2021 a contraint à déplacer les horaires et le lieu d'intervention. L'atelier s'est déroulé à l'école Anatole France pendant plus d'un mois. Cela a pénalisé les enfants de l'école Noyer Doré.

Modelage PMI

La crise sanitaire a modifié cette année les ateliers en PMI.

La PMI a fermé durant toute la crise sanitaire. Actuellement elle n'accueille plus de groupes et réduit son accueil uniquement aux consultations médicales. L'association a souhaité continuer à travailler avec la petite enfance et les familles du quartier du Noyer Doré, en proposant :

- Des tote-bags de prêt créatif aux familles à la suite du premier confinement,
- En proposant aux familles de participer aux ateliers de Rue de l'été et aux vacances de toussaint 21 au cœur du quartier du Noyer Doré où l'EJE de la PMI est venue soutenir et participer à ces ateliers spécifiques.
- Un partenariat a été créé avec la Crèche Pirouette où plusieurs ateliers lectures ont été proposés en invitant les parents à venir participer. Ceux-ci vont être soutenus et renforcés en 2022.
- Ateliers en famille (parents /enfants) sur une journée festive autour de l'exposition des Bébés lecteurs : sur la thématique du JARDIN.
- Les intervenantes GYGO ont pu renforcer et proposer des actions de lien social au jardin avec des ateliers parents/enfants (Semi, Repiquage, entretien, arrosage, désherbage...)

Lecture en structures

Les enfants ont envie qu'on leur lise des histoires et acquièrent pour les plus petits un comportement de lecteur, et ont eux-mêmes envie de lire des histoires à voix haute aux autres enfants. Ils sont en train d'acquérir une culture littéraire au travers des albums et s'approprient des textes de plus en plus complexes en grandissant. La lecture d'albums de littérature de jeunesse est préconisée par nos réseaux de lectures qui sont principalement :

- A.C.C.E.S. (Actions Culturelles contre les Exclusions et les Ségrégations),
- A.Q.L.R. (l'Agence nationale Quand les Livres Relient),
- l'A.N.L.C.I. (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme).

La lecture d'albums s'avère être parfaitement adaptée à tous les publics, les albums choisis lors des ateliers sont de grandes qualités, reconnus et plébiscités par nos réseaux.

Passer par l'image permet d'entrer facilement dans la lecture et l'écriture pour les enfants qui rencontrent des difficultés à l'école.

Le Club Coup de Pouce Clé

Les Clubs Coup de Pouce Clé propose sur le temps périscolaire, un accompagnement aux enfants de CP âgés de 6-7 ans et repérés par leurs enseignants comme ayant des fragilités dans le processus d'apprentissage de

la lecture et de l'écriture. Ces enfants présentent des fragilités dans les apprentissages car en dehors du temps scolaire, ils ne bénéficient pas du soutien dont ils auraient besoin pour réussir. Ils ont besoin d'un "coup de pouce" pour les mettre en confiance et les aider à se familiariser avec l'écrit.

2 clubs ont été mis en place depuis 3 ans dans chacune des écoles entrant dans le contrat de ville et la réussite éducative et les résultats sont probants.

- 94% des enfants sont contents de participer aux clubs coup de pouce
- 100% des enfants fréquentant les clubs aiment aller à l'école
- 76 % des parents pensent que le Coup de Pouce a changé leur façon d'accompagner leur enfant dans sa scolarité.

123 Malins – Dispositif municipal

Les animateurs travaillent en partenariat les enseignants de l'école qu'ils rencontrent plusieurs fois par an.

Nouveaux Souffles Guillebaud – Dispositif municipal (Non financé au titre de la RE)

Le Nouveau Souffle est une structure municipale d'accompagnement à la scolarité et de loisirs éducatifs implantés au cœur du quartier Guillebaud.

Elle accueille tout au long de l'année 60 jeunes du CP à la 3^{ème} après l'école de 16h30 à 19h00, les mercredis et les vacances scolaires de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Ces jeunes viennent des écoles élémentaires Dunoyer de Segonzac / des Rabats et Jules Ferry et des Collèges Descartes, Henry Georges Adam et Sainte Marie.

Ils sont répartis par petits groupes dans des salles de classe de l'école de Segonzac pour les élémentaires et du LCR Guillebaud pour les collégiens et sont suivis par un animateur référent tout au long de l'année.

Ces animateurs travaillent en partenariat avec les différentes instances éducatives et familiales et se rencontrent à raison d'une fois par trimestre.

En animation, l'équipe propose tout au long de l'année des projets et activités en liens avec le programme scolaire mais de manière plus ludique en adéquation avec les différents objectifs du Plan Mercredi. Toutes les activités sont faites de manière à stimuler l'imagination des jeunes et en leur donnant le goût d'apprendre par le plaisir de partager, de visiter, de réaliser...

III. Objectifs généraux et enjeux du PEDT :

1. Les enjeux du PEDT

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) est un cadre partenarial visant à favoriser la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet, qui relève de l'initiative de la commune est matérialisé par une convention. Le PEDT permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant pendant et après l'école, organisant ainsi dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Il prévoit prioritairement, mais non exclusivement, des activités proposées pendant le temps périscolaire aux enfants scolarisés dans les écoles primaires du territoire concerné. Ce temps est lié aux horaires de début et de fin de l'école ainsi qu'à l'horaire de pause méridienne, arrêtés par le Directeur Académique de l'Éducation Nationale (DASEN).

Il permet d'identifier l'offre d'activités périscolaires existantes et de la formaliser au sein d'un projet éducatif qui propose, à tous les enfants des temps de jeux et de détente qui peuvent être organisés dans le cadre d'un accueil non déclaré, de type espace ludique surveillé ou garderie, ou des activités organisée dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs (ACM) déclaré auprès des services de la DDCS. La convention PEDT est signée par le maire, le préfet et le DASEN et s'articule autour de ces 4 grands axes :

1. La continuité éducative et réussite scolaire
2. Des activités périscolaires de qualité permettant à l'enfant de mieux appréhender la journée dans sa globalité (scolaire, périscolaire et extrascolaire)
3. L'égalité des chances dans l'accès aux activités d'initiation et de découvertes dans le domaine sportif, artistique et socioculturel.
4. L'accès à l'autonomie, à l'engagement citoyen.

2. La concertation, une volonté affichée

La ville d'Antony et l'Éducation Nationale émettent le vœu que ce projet soit porté par le plus grand nombre, avec la volonté que tous les partenaires travaillent ensemble, et ce dans l'intérêt de l'Enfant.

La Ville, restera le porteur de ce projet, néanmoins, le PEDT ne doit pas être considéré comme un projet municipal « imposé » aux partenaires. Le PEDT se doit d'être un outil issu d'une réflexion commune de tous les acteurs ayant un rôle éducatif auprès de l'enfant.

Il convient donc que ce nouveau PEDT soit celui de la concertation et de la collaboration afin de faire tomber les frontières qui peuvent encore exister entre les différents temps et avoir une vision globale de la journée.

Au-delà du fait que certaines actions soient reconduites, il convient de mettre en place au fur et à mesure une cellule de concertation avec les enseignants et les parents en vue d'adapter, de réformer, de proposer de nouvelles actions et de surveiller les moyens supportés par la Ville.

3. Les orientations générales

- Réunir la communauté éducative autour d'un projet ambitieux et construit dans l'intérêt de l'enfant et du jeune
- Assurer l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- Rendre lisible l'action éducative de la ville sur les différents temps de l'enfant
- Travailler sur une meilleure qualité d'accueil des enfants sur les temps périscolaires en organisant des formations en interne pour les animateurs et en professionnalisant le secteur de l'animation

4. Les 4 objectifs éducatifs

- **OBJECTIF 1 : Accompagner l'enfant dans son épanouissement personnel en développant des activités socioéducatives**

Les actions élaborées viseront à favoriser la découverte et la pratique d'activités culturelles et sportives pour tous, sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. L'accent sera mis sur l'accessibilité économique des activités proposées.

- **OBJECTIF 2 : Accompagner l'enfant et le jeune dans son autonomie et l'aider à faire des choix responsables**

L'autonomie se définit aussi comme la « possibilité pour une personne d'effectuer sans aide les principales activités de la vie courante, qu'elles soient physiques, mentales sociales ou économiques et de s'adapter à son environnement ».

Cette capacité s'acquiert à travers des apprentissages que l'école doit mettre en place en premier lieu mais aussi à travers l'ensemble des actions et modes de fonctionnement élaborés par les partenaires éducatifs. L'apprentissage de l'autonomie se décline en effet à tous les âges et sur tous les temps de l'enfant. Si pour les plus jeunes, il s'agira plutôt d'accompagner l'enfant dans son apprentissage des gestes de la vie quotidienne, l'objectif sera pour les plus âgés de leur donner les clés pour leur permettre de faire des choix responsables.

- **OBJECTIF 3 : Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en société en favorisant le « vivre ensemble »**

La famille et l'école sont les deux principales instances de socialisation de l'enfant qui lui permet de s'intégrer à son environnement. La responsabilité de la communauté éducative est donc d'apprendre à l'enfant à (re)connaître, à respecter, voire à élaborer avec d'autres des règles de vie communes. Par ailleurs, l'ouverture aux autres et à la différence (personnes en situation de handicap notamment) est une condition indispensable pour permettre à l'enfant et au jeune de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle ils vivent.

- **OBJECTIF 4 : Contribuer à la réussite scolaire en œuvrant dans le sens de la continuité éducative**

Quelles que soient les activités concernées, c'est leur unité et leur continuité qui permettront aux enfants de s'y intéresser et d'y trouver du sens. Cette continuité permettra également de valoriser des acquis faits en classe à travers les activités non scolaires qu'ils seront amenés à faire.

Il est donc souhaitable qu'il y ait des échanges entre les activités scolaires et celles réalisées lors des autres temps. Les échanges entre les professionnels doivent permettre des transferts d'acquisitions qui pourront se réaliser et permettre aux enfants d'acquérir plus rapidement une autonomie dans leur travail scolaire.

5. Les objectifs éducatifs et pédagogiques

Chacun de ces 5 grands objectifs éducatifs est décliné en objectifs pédagogiques, qui seront déclinés en objectifs opérationnels dans chacune des actions mise en place. Chaque action donnera lieu à une fiche action qui sera ajoutée en annexe au projet.

L'évaluation du projet se fera par l'intermédiaire de l'évaluation de ces actions qui nous montrera le niveau d'atteinte des objectifs fixés.

1) Accompagner l'enfant dans son épanouissement personnel en développant des activités socioéducatives

- Encourager sa créativité et le valoriser à travers la pratique d'activités d'initiation et de découverte sportives, culturelles, artistiques
- Développer sa confiance en lui et sa connaissance de lui-même (de ses spécificités, ses compétences...)
- Développer les actions dans le domaine de la prévention, de la culture et de la citoyenneté
- Proposer des séjours de vacances diversifiés et accessibles à tous

2) Accompagner l'enfant et le jeune dans son autonomie et l'aider à faire des choix responsables

- Favoriser les fonctionnements et organisations permettant à l'enfant de choisir et de faire seul
- Développer les actions de prévention
- Favoriser la prise de conscience de la notion d'équilibre alimentaire

3) Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en société en favorisant le « vivre ensemble »

- Favoriser son esprit critique
- Favoriser les fonctionnements et organisations permettant à l'enfant de choisir et de faire seul
- Favoriser son ouverture aux autres : respect des différences, partage, solidarité
- Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap
- Permettre sa participation à la construction d'un monde citoyen et responsable telles que le développement durable, la sensibilisation au handicap, l'intergénérationnel, les actions de prévention, etc...
- Initier les actions dans le domaine du développement durable
- Favoriser la prise de conscience de la notion d'équilibre alimentaire

4) Contribuer à la réussite scolaire en œuvrant dans le sens de la continuité éducative

- Le soutenir dans la maîtrise et l'utilisation de ses savoirs, savoir-faire et savoir-être ;
- Favoriser son envie d'apprendre et son plaisir d'aller à l'école et/ou au collège. Ex. : animations scolaires, classes de découvertes, aide aux devoirs, projet européen, utilisation des nouvelles technologies.
- Accompagner l'enfant dans son usage d'Internet, sa maîtrise des outils numériques et son apprentissage de la programmation informatique
- Favoriser les actions transversales sur les différents temps de l'enfant
- Développer le partenariat, le travail en réseau et la coordination entre les acteurs éducatifs pour construire un cadre éducatif commun
- Développer les actions de réussite éducative

IV. Mise en œuvre du PEDT

1. Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés par le PEDT

Toutes les écoles publiques, élémentaires et maternelles sont concernées par la nouvelle organisation scolaire qui a été mise en place à la rentrée scolaire 2018 et qui reste inchangée. Les enfants des écoles privées ont également la possibilité de fréquenter les Centres Municipaux de loisirs de la ville les mercredis et lors des vacances scolaires.

2. Emploi(s) du temps hebdomadaire(s)

A. Ecoles maternelles :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 8h30	Accueil du matin	Accueil du matin	ALSH	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30 12h00	Classe	Classe		Classe	Classe
12h00 13h45	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h45 16h15	Classe	Classe		Classe	Classe
16h15 19h00	Accueil du soir	Accueil du soir		Accueil du soir	Accueil du soir

B. Ecoles élémentaires :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 8h30	Accueil du matin	Accueil du matin	ALSH	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30 12h00	Classe	Classe		Classe	Classe
12h00 13h45	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h45 16h15	Classe	Classe		Classe	Classe
16h15 17h30	Etudes	Etudes		Etudes	Etudes
17h30 19h00	Accueil du soir	Accueil du soir		Accueil du soir	Accueil du soir

C. Déclaration du temps périscolaire auprès de la DDCS

- Nouvelles activités périscolaires (3h)
 Toutes les activités périscolaires
 Temps périscolaire non déclaré

D. Demande d'allègement des taux d'encadrement

- Non oui pour les NAP uniquement oui pour tout le temps périscolaire

3. Mise en place du PEDT :

La ville d'Antony souhaite contribuer à ce que l'école soit ouverte sur la vie. Le temps scolaire est dédié aux apprentissages, c'est aussi celui de l'éveil et des découvertes.

Développer l'autonomie, l'observation, la sensibilité artistique, s'initier à une pratique culturelle, découvrir l'environnement et la notion d'écocitoyenneté, intégrer les risques de la circulation, tels sont les objectifs poursuivis en direction des enfants.

A. Les actions sur le temps scolaire

Aussi, de nombreuses actions sont proposées en partenariat avec les enseignants et l'Éducation Nationale :

1) Animations et découvertes de la médiathèque Arthur Rimbaud

-> Reconduction

Objectifs : Avec les enseignants : initier à la recherche documentaire, amener les élèves à construire leur propre parcours de lecteur. Valoriser les comportements de lecteur. Contribuer à développer l'écoute et le sens critique. Promouvoir les inscriptions et la fréquentation individuelles de la médiathèque.

Publics ciblés : Cycle 1, 2 et 3, unités d'intégration des collèges.

2) Animations et découvertes de la médiathèque Anne Fontaine

-> Reconduction

Objectifs : Permettre aux enfants une plus grande autonomie dans l'utilisation des ressources de la médiathèque et leur proposer un espace/temps centré sur le livre (documentaire ou fiction) dans une dynamique complémentaire de celle de l'école.

Publics ciblés : Cycle 1, 2 et 3, CPPS et unités d'intégration des collèges.

3) Atelier BD autour du Festival « des Bulles de la ville »

-> Reconduction

Objectifs : A travers la découverte d'un art, la bande dessinée, ces ateliers permettront aux élèves d'apprendre à construire une histoire à partir de souvenirs (leurs propres souvenirs ou ceux d'autres personnes), de la raconter en images. Ce festival a lieu chaque année au mois de mai.

Publics ciblés : Les classes élémentaires du CP au CM2.

4) Atelier Jeux de la ludothèque

-> Reconduction

Objectifs : L'activité majeure de l'enfant étant « jouer », les ateliers-jeux ont pour objectif d'inculquer les notions suivantes dans un esprit de convivialité :

- Développer l'observation, la mémorisation, la réflexion, la logique.
- Se sociabiliser davantage en apprenant le respect des autres joueurs, les préceptes de la règle, et parfois à perdre !
- Pour les élèves en difficulté et qui « décrochent », se sentir valorisés.

Publics ciblés : Les classes élémentaires du CP au CM2.

5) Prêt de jeux de la ludothèque

-> Reconduction

Objectifs : Contribuer au développement de l'éveil des enfants par le prêt de jeux variés, renouvelés et toujours adaptés à leurs âges.

Publics ciblés : Toutes les classes maternelles.

6) Visite guidée des expositions de la Maison des Arts

-> Reconduction

Objectifs :

- Le but de la visite pour les enseignants est de préparer leur venue avec leur classe. Le parcours pédagogique mis à leur disposition est un outil de travail adapté aux enfants. Cette visite se fait en général chaque 1er mardi ou jeudi d'exposition
- Pour les visites avec leurs élèves, les enseignants choisissent une date et un horaire et s'inscrivent en fonction du planning. Il faut prévoir 1 heure de visite.

Publics ciblés : Les enseignants et les élèves du primaire, de collège et de lycée.

7) « Ecole et Cinéma » avec Le Select

-> Reconduction

Objectifs : "Ecole et Cinéma" a pour but de former l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique, en salle de cinéma, grâce à des films de qualité, récents ou de patrimoine :

- Inciter l'enfant à prendre le chemin de la salle de cinéma et à s'approprier ce lieu de pratique culturelle, de partage, de lien social...
- Initier une réelle approche du cinéma en tant qu'art à découvrir et à aimer...

Publics ciblés : Toutes les classes de la grande section de maternelle au CM2.

8) Découverte de la richesse d'expression du cinéma avec Le Select.

-> Reconduction

Objectifs : Dans le cadre de séances scolaires, le cinéma est un facteur d'apprentissage, d'éducation, voire de socialisation. Les élèves doivent cependant être considérés comme des spectateurs à part entière. Les séances scolaires se proposent de :

- Susciter chez les jeunes spectateurs, dès le plus jeune âge, une curiosité et une réflexion autour de films d'une grande diversité (films d'animation, films muets et en noir et blanc, films en version originale, documentaires, courts-métrages...), d'époques et de nationalités différentes, présentant un véritable intérêt artistique, une thématique enrichissante ou apportant simplement un pur plaisir de cinéma.
- Offrir aux jeunes spectateurs une approche différente du cinéma, pas seulement un produit à « consommer », mais bien une expérience à vivre à la fois personnelle et collective, et contribue à faire émerger une culture commune, une cinéphilie partagée.

Publics ciblés : Toutes les classes de la petite section de maternelle au CM2.

9) Atelier nature du Service Jeunesse

-> Reconduction

Objectifs :

- Faire découvrir et apprécier notre environnement proche (faune et flore)
- Développer des comportements éco-citoyens : gestion au quotidien des déchets, de l'eau et de l'énergie.

Publics ciblés : De la moyenne section au CM2.

10) Classe de découverte à la montagne et à la mer avec le Service Jeunesse -> Reconduction

Objectifs : Séjours d'une durée de 12 à 16 jours sur le temps scolaire : école le matin, activités sportives et ateliers nature l'après-midi. Thèmes d'éveil sur la pêche, les marées, la montagne, la faune et la flore... L'école autrement, plus ouverte sur la vie et l'environnement naturel.

Publics ciblés : Des grandes sections de maternelle au CM2. 54 classes de 9 à 13 jours en 2021-2022 (28 à Samoëns et 26 à Kerjouanno)

- Environ 1400 enfants en sur l'année scolaire 2021-2022

11) Circuit de Prévention Routière

-> Reconduction

Objectifs :

- Sensibiliser les enfants aux risques de la rue et aux comportements à adopter pour se déplacer en sécurité en tant que piétons, cyclistes, passagers.
- Eveiller chez eux l'esprit citoyen.

Publics ciblés : Les classes de grandes sections maternelles, CP, CE1, CM2 et les classes d'intégration scolaire de la ville d'Antony (CLIS). 70 séances pour 20 enfants en 2017-2018

12) Le Conservatoire

-> Reconduction

Objectifs :

- Permettre aux enfants la découverte du répertoire classique et développer leur capacité d'écoute.
- Connaissance des instruments, découverte sonorités et timbres
- Sensibiliser les enfants à la musique à travers un instrument

Actions

- Interventions professeurs Dumistes du conservatoire dans les écoles
- Interventions en lien avec les associations musicales et les événements culturels de la ville

Publics ciblés : Les classes du CP au CM2.

13) Actions culturelles autour des spectacles programmés aux théâtres Firmin Gémier/Patrick Devedjian, La Piscine et à l'Espace Cirque

-> Reconduction

Objectifs :

- Donner des clés de lecture (pistes de réflexions) aux élèves et aux enseignants.
- Sensibilisation aux arts vivants.
- Apporter une meilleure connaissance du théâtre (ses différentes architectures et ses métiers)

Publics ciblés : De la petite section de maternelle au CM2, en fonction de la programmation.

14) Cycles proposés par le service des sports

-> Reconduction

Savoir nager :

Des séances de natation scolaire sont organisées et encadrées par le MNS du Territoire VSGP pour les classes de CP à CM2.

Sport scolaire :

11 éducateurs sportifs interviennent chacun à raison de 24 heures hebdomadaires au sein d'écoles élémentaires. Leur intervention représente environ 1h45 par classe pour encadrer des séances d'APS en soutien des enseignants.

15) Cycles proposés par les associations sportives

-> Reconduction

1- Dans les écoles maternelles et élémentaires:

Les actions seront reconduites mais les sports proposés ne sont pas encore connus.
Une réflexion est menée autour du tennis et du taekwondo.

Par ailleurs, depuis 2020 une journée à l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique est organisée en partenariat avec l'US Métro. Il s'agit d'une journée de sensibilisation aux valeurs de l'olympisme au cours de laquelle les enfants pratiquent différents sports, rencontrent un parasportif ou une parasportive de haut niveau et assistent à des ateliers de sensibilisation sur le développement durable.

Cette journée sera reconduite chaque année.

16) La Bourse aux projets

-> Reconduction

Objectifs :

- Soutenir les projets pédagogiques de toutes nature dans les écoles (sportifs, culturels développement durable)

- Permettre aux enseignants d'être à l'initiative et de réaliser des projets innovants et de qualité

Publics ciblés : Les enfants des écoles, de la petite section de maternelle au CM2,

B. Les actions sur les temps périscolaires et extrascolaires

1) Les accueils périscolaires

-> **Renforcement**

Pour chacun des temps d'accueil périscolaire, l'inscription est obligatoire. Cette inscription consiste à remplir la fiche d'inscription (Cf. en annexe). Cette fiche sert de fiche de sécurité périscolaire et est à disposition des référents lors des différents temps.

L'inscription est faite à l'année en remplissant et en retournant à l'école la fiche de sécurité. Les parents peuvent dire chaque matin si l'enfant reste ou pas le soir, sans autre formalité.

À l'année Trimestriel Semestriel Autres

Les parents ont reçu dans les écoles à la fin de l'année scolaire les différents formulaires d'inscription et d'information. Ils disposent en outre d'une rubrique sur le site internet de la ville traitant de l'organisation des différents temps péri et extrascolaires, la tarification ainsi que de différents documents à télécharger. Enfin, tous les documents sont disponibles dans les écoles, dans les accueils de loisirs et à la Direction de l'Éducation.

- **Les accueils du matin :**

Activités proposées tous les matins de 7h30 à 8h20 dans l'ensemble des écoles élémentaires et maternelles. Ces garderies sont encadrées par les ATSEMS en maternelle et par du personnel vacataire en élémentaire.

- Maternel : moyenne de 239 enfants par jour en 2021
- Élémentaire : moyenne de 311 enfants par jours en 2021

- **Le temps de pause méridienne :**

Activités proposées tous les midis de 12h00 à 13h35 dans l'ensemble des écoles élémentaires et maternelles. Cette pause méridienne est encadrée par du personnel vacataire et communal.

- Maternel : moyenne de 1663 enfants par jour en 2021
- Élémentaire : moyenne de 2638 enfants par jours en 2021

La pause méridienne est allongée de 15 minutes depuis 2014.

L'intérêt de cet allongement est de permettre aux enfants de déjeuner dans de meilleures conditions notamment dans les écoles dans lesquelles l'effectif est important. Il permet aussi à certains de prendre leur repas à la maison.

En outre, il est prévu de profiter de cet allongement pour améliorer ce temps de mi-journée. Les équipes en place doivent dès le début de l'année et en coordination avec les Directeurs d'école aménager cette plage horaire en permettant aux enfants d'être occupés et de pouvoir se détendre notamment avant ou après le repas.

Le temps de la pause méridienne est un temps au cours duquel l'enfant est « libre de s'occuper » comme il le souhaite. En dehors du temps de repas, il a donc la possibilité de se rendre dans différents espaces aménagés et organisés sous forme d'ateliers.

Les ateliers proposés devront être variés entre ateliers calmes à ateliers permettant une détente plus physique :

- **Les ateliers « Coin Repos » :** Salle d'activité permettant à l'enfant de pouvoir s'asseoir sur des fauteuils et avoir à disposition des livres ou encore pouvoir écouter de la musique.

- **Les ateliers « Ludothèque et activités ludiques »** : Salle d'activité permettant à l'enfant de pouvoir s'asseoir à table et avoir à disposition des jeux de société simples ou du matériel pour des activités manuelles basiques.
- **Les ateliers sportifs d'intérieurs** : Préau comprenant table de ping-pong, baby-foot, mini-billard,... permettant aux enfants de participer à une activité intermédiaire.
- **Les ateliers sportifs d'extérieurs** : Espace permettant la mise en place d'ateliers sportifs dirigés et dans lequel l'enfant pourra participer à des activités sportives diverses et variées.

La liste n'est pas exhaustive. La règle générale de ces ateliers est qu'elle ne nécessite pas un suivi sur plusieurs semaines et doit pouvoir se mettre en place rapidement. L'animateur doit savoir se renouveler, proposer des animations dans son atelier, être disponible et dynamique.

- **L'organisation du temps du soir**

	Elémentaires	Maternelles	
16h15	Etude ou EMS ou Accompagnement éducatif ou DEMOS 123 Malins ou Coup de Pouce	Accueil du soir temps de goûter ou Coup de pouce CLA	16h15
17h30		Accueil du soir Temps d'activité & d'ateliers	17h00
19h00			19h00

- **Les études pour les élémentaires**

-> Renforcement

Elles ont lieu de 16h15 à 17h30.

Les études du soir ont pour objectif d'apporter aux enfants l'aide à l'organisation de leur travail personnel et à l'apprentissage des leçons, dans le prolongement de l'activité scolaire. Ce ne sont donc pas des garderies.

En application de la circulaire ministérielle 86083 du 25 février 1986, les services de la Ville en assurent la gestion administrative et financière, leur organisation pédagogique restant de la compétence et de la responsabilité des enseignants.

Les enfants sont pris en charge par les enseignants pour une séance d'une heure jusqu'à 17h30. À partir de 17h30, les enfants sont considérés en garderie du soir et les familles facturées pour cette prestation.

Seuls les enfants fréquentant les études et l'EMS peuvent bénéficier de la garderie du soir.

1. L'étude

Activités proposées tous les soirs de 16h15 à 17h30 pour les élémentaires. Ces études sont encadrées par du personnel vacataire enseignant. 1012 enfants en moyenne par jours en 2021.

2. Les études sportives

Des animateurs sportifs du service des sports prennent en charge les enfants pour leur proposer activité multisports ou natation.

3. L'étude Echec et Scrabble, Jeu de go, Allemand ou autre

Proposée dans une école de la ville, encadrée par des enseignants elle permet aux enfants de s'initier à ces jeux ou à la langue. Elles sont organisées sur la base d'un projet initié par un enseignant qui fait l'étude et proposées en priorité aux enfants qui restent à l'étude tous les soirs.

Nous souhaitons renforcer cette action en sensibilisant les enseignants de l'étude sur la possibilité de mettre en place ces études spécifiques et la développer dans chacune des écoles. A titre d'exemple, une étude « jeu de go » a été ouverte en janvier 2022 à l'école Velpeau, des études allemand sont mises en place dans certaines écoles.

○ Les accueils du soir :

-> Renforcement

Activités proposées tous les soirs de 16h15 à 19h00 pour les maternels et de 17h30 à 19h00 pour les élémentaires. Les enfants de maternelle bénéficient d'un goûter offert par la ville. Ces garderies sont encadrées par du personnel vacataire et communal.

- Maternel : moyenne de 813 enfants par jour en 2021
- Élémentaire : moyenne de 408 enfants par jours en 2021

2) Les référents périscolaires dans les structures :

-> Renforcement

Chaque école dispose d'un référent qui, en collaboration avec les Directeurs d'école, organise la mise en place des différents temps périscolaires. Ces référents sont épaulés dans leurs initiatives par le coordinateur réussite éducative et périscolaire. Ce coordinateur manage les équipes de référents et intervient sur le terrain pour constater les éventuels dysfonctionnements et trouver des solutions ;

• Les Missions des référents périscolaires :

Présent sur le terrain, il veille à l'organisation des temps périscolaires et doit rendre compte au coordinateur des problèmes rencontrés.

- Responsable PAIP sur le temps de cantine.
- Corédacteur du projet de fonctionnement en lien avec le coordinateur de l'école
- Responsable de la mise en place de l'ensemble des temps en lien avec le coordinateur
- Assure le lien entre la Direction de l'Éducation et l'école
- Il s'assure de la mise en place du projet de fonctionnement
- Doit signaler tout dysfonctionnement à la Direction de l'Éducation
- Doit utiliser les locaux afin d'améliorer l'accueil en mettant en place diverses activités.

3) Les coordinateurs de terrain en périscolaires:

-> Renforcement

Mis en place à la rentrée 2021-2022, ces coordinateurs sont des directeurs de CML aguerris aux fonctions managériales et organisationnelles. Ils sont six et coordonnent chacun 4 à 5 écoles avec pour objectif principal de développer les liens entre les équipes enseignantes et la Mairie.

Ils viennent en renfort de l'organisation existante afin d'accompagner les référents périscolaires notamment sur les missions de management.

- Etablissement avec les référents et le directeur ou la directrice de l'école des projets de fonctionnement sur les temps périscolaires.
- Accompagnement du référent dans l'organisation mise en place sur les différents temps (matin, midi et soir) en lien avec le directeur de l'école et la coordinatrice du périscolaire.
- Participation à des réunions entre les coordinateurs pour faire le point sur les organisations
- Intervention auprès des équipes en cas de dysfonctionnement (absences récurrentes...)
- Accompagnement et formation continue du référent en alimentant sa réflexion notamment sur :
 - La pertinence des organisations mises en place
 - La mise en place de planning pour les temps du soir (notamment en maternel)
 - L'accueil des parents et la rotation des animateurs sur cet accueil
 - Le suivi et le recadrage des animateurs
 - La réflexion autour des différents niveaux d'objectifs

4) La restauration:

-> Renforcement

Mise en place des bornes de satisfaction

3 bornes ont été achetées par la collectivité afin de mesurer le niveau de satisfaction des convives dans les restaurants scolaires.

Très simple d'usage, les enfants pourront exprimer leur satisfaction en fonction du plat concerné.

L'étude se déroule sur 3 écoles simultanément et les résultats sont présentés en commission des menus afin de maintenir les recettes proposées en l'état ou de les modifier le cas échéant.

Le cycle des questions est le suivant :

- Semaine 1: L'entrée du jour vous a-t-il plu ?
- Semaine 2 : le plat protidique du jour vous a-t-il plu ?
- Semaine 3 : l'accompagnement du jour vous a-t-il plu ?
- Semaine 4 : le laitage du jour vous a-t-il plu ?
- Semaine 5 : le dessert du jour vous a-t-il plu ?

La commission des menus des enfants

-> Renforcement

Le succès de cette action a conduit la Ville à la contractualiser lors du prochain renouvellement du contrat de restauration.

Le repas des petits gastronomes,

-> Action nouvelle

Les animations seront contractualisées en 2023 et mise en œuvre en 2024.

« Le Concessionnaire organisera avec l'autorité concédante une animation annuelle durant laquelle douze enfants choisis par la Ville élaboreront à la cuisine centrale, en comité restreint et en présence des équipes de restauration, un repas complet intégré dans le cycle des menus.

En parallèle, des ateliers culinaires, en présence des membres de la commission des menus notamment, pourront être organisés à la demande de l'autorité concédante. »

5) Les Associations

-> Renforcement

En parallèle, des associations qui ont signé une convention avec la ville interviennent dans certaines écoles pour proposer d'autres activités sur ce temps.

- **Association « Les petits Castors de la Bièvre »**

Cette association propose plusieurs activités dans une école de la ville: Eveil musical ; expression corporelle dessin et théâtre.

- **Association « Les Rabats s'amuse »**

Cette association propose l'activité théâtre dans une école de la ville.

- **Association Mini-School**

Cette association propose une sensibilisation à la langue anglaise de manière ludique dans une école de la ville.

- **Des associations sportives**

Des partenariats sont mis en place avec certaines associations sportives telles que le club de gymnastique ou le Volley qui récupèrent les enfants à la sortie de l'école pour faire une séance de sport. Les parents récupèrent leur enfant à la fin de la séance sportive.

6) Les Centres Municipaux de Loisirs (CML) les mercredis et pendant les vacances scolaires

-> Renforcement

Les centres municipaux de loisirs accueillent les enfants les mercredis toute la journée et les jours de vacances scolaires (accueil extrascolaire).

Dans chaque accueil, une équipe d'animateurs met en œuvre un projet pédagogique adapté à l'âge et aux besoins des enfants : activités d'expression, jeux, spectacles, sorties, etc.

Sectorisation : Chaque structure d'accueil dépend d'une école. Dans la mesure du possible, l'accueil des enfants se fait dans des structures dédiées. Cependant, en fonction du nombre d'enfants inscrits, l'ouverture des écoles comme centres de loisirs sera possible.

7) Les Centres Municipaux de Loisirs (CML) en ½ journée les mercredis -> Action nouvelle

L'enquête de satisfaction des temps périscolaires à destination des parents a fait ressortir le souhait de ces derniers de pouvoir inscrire leur enfant en CML à la demi-journée.

Afin de répondre à cette demande tout en conservant la qualité des actions mises en place dans les structures, la ville souhaite ouvrir dès la rentrée de 2022-2023 une structure destinée à l'accueil des enfants en CML à la demi-journée. Cette action est en cours de réflexion et la fiche action sera positionnée en annexe de ce projet.

8) L'école Municipale des Sports (EMS)

-> Renforcement

L'E.M.S (Ecole Municipale des Sports) permet aux jeunes de s'initier à une activité sportive.

L'épanouissement individuel, l'apprentissage dans un cadre ludique, la logique éducative passent avant la recherche de la performance.

Cette initiation sportive a pour objet de donner le goût du sport aux enfants et de leur permettre, s'ils le souhaitent, de poursuivre au sein des nombreux clubs sportifs de la Ville une activité de compétition.

9) Le Club Scientifique

-> Renforcement

Ateliers ludiques sur la thématique des Sciences organisés le soir, le mercredi et pendant les vacances scolaires.

- S'amuser en découvrant les sciences,
- Etudier et reproduire par soi-même,
- Découvrir et protéger l'environnement,
- Eveiller la curiosité et susciter d'éventuelles vocations.

Depuis sa création, le Club Scientifique Municipal propose des stages scientifiques et des activités extrascolaires à thèmes (biologie, chimie, géologie, archéologie, physique et mathématiques...). Le Club propose aux plus jeunes (enfants du CP au CM2), d'entrer dans le monde passionnant des sciences, au travers de manipulations et d'expérimentations attrayantes et ludiques (fusées, 5 sens, eau, robotique, chimie de la cuisine, blob...).

3 groupes en période scolaire :

- Les DÉCOUVREURS (CP/CE1)
À la découverte de la science... en s'amusant ! Tout est prétexte à l'observation.
- Les EXPLORATEURS (CE2/CM1)
Les enfants découvrent des faits scientifiques et manipulent pour mieux comprendre. Biologie, chimie, géologie, archéologie...
- Les CHERCHEURS (CM2)
Pour mener à bien des projets collectifs, les jeunes échangent leurs idées, proposent des expériences et testent leurs propositions en commun.

Le Club Scientifique Municipal participe tout au long de l'année à de nombreux événements (Fête de la Science, Village Nature, Carrousel de l'Art ...)

10) Les séjours de vacances

-> **Reconduction**

À travers ses séjours, le Service Jeunesse-Séjours de la ville d'Antony a pour objectif d'apporter aux enfants plaisir, détente et découverte pour passer de bonnes vacances, mais également favoriser la pratique du sport et des loisirs sous différentes formes.

Le centre de vacances est un formidable terrain de jeux pour se faire des amis, découvrir les sports à la mode, s'enrichir au contact des autres dans le respect de la vie en collectivité, et aussi se construire une plus grande autonomie.

L'équipe d'animation est attentive à ce que les activités soient adaptées à tous les niveaux, aux goûts et rythmes de vie de chaque enfant. Le service Jeunesse-Séjours porte donc une vigilance particulière au recrutement des personnels d'encadrement : chacun des séjours est géré par un directeur agréé Jeunesse et Sports garant du bon respect de la législation, assisté d'une équipe d'animateurs diplômés BAFA.

- 923 enfants en 2019
- 495 enfants en 2020 (Covid 19)
- 527 en 2021 (Covid 19)

11) L'Accueil des enfants porteurs de handicap

-> **Renforcement**

La Ville d'Antony organise des services d'accueil pour les enfants et les adolescents de sa ville dans le domaine de la petite enfance, du périscolaire, du sport, de la culture et du loisir. Ces services organisés par la municipalité ont une vocation sociale mais aussi éducative. La ville d'Antony entend donc faciliter et favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans toutes ses structures. Avec les parents, elle établit une notion d'engagement réciproque en s'assurant que les besoins de l'enfant peuvent être pris en compte dans chaque cadre d'accueil collectif sollicité, sous réserve de la compatibilité avec la vie en collectivité et le bien-être de l'enfant.

- **Le référent handicap :**

Le référent handicap périscolaire et PAI coordonne et accompagne les enfants à besoins spécifiques, les parents ainsi que les équipes d'animation et les directeurs. L'objectif principal est de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein de la collectivité. Pour réussir cet objectif, le référent handicap :

- Sensibilise à la fois les enfants et les adultes aux différents types de handicap
- Fait du lien avec les différents partenaires afin de favoriser l'inclusion des enfants
- Développe des outils pour accompagner l'enfant
 - o Fiche de suivie
 - o Procédure d'accompagnement
- Met en œuvre le livret d'accueil et les outils d'évaluation
 - o Complété par la famille, ce livret regroupe des informations essentielles pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions
 - o Création d'outils d'évaluation qui permettent de suivre la progression de l'enfant tout au long de son accueil au centre de loisirs
- Propose des formations aux directeurs et animateurs des CML
 - o Sessions de formations ou de sensibilisations aux différents types de handicap
 - o Entre 2021 et 2022, une partie des directeurs a pu se former ou se sensibiliser aux questions liées aux troubles du spectre de l'autisme ou encore aux déficiences visuelles.
- Recrutement des AESH (Accompagnant Enfant en Situation de Handicap)
 - o Depuis fin 2021 le référent handicap recrute des animateurs en charge de l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques sur le temps du centre de loisirs.
 - o Sélection des profils et conduite des entretiens
 - o Elabore des procédures pour accompagner les enfants
 - o Adapte les affectations en fonction du profil de l'AESH et de l'enfant
- Accompagnement des familles :
 - o RDV sur demande des parents ou par le référent handicap périscolaire et PAI

- Accompagnement dans les démarches scolaires, inscription CML...
- Accompagnement dans les démarches MDPH, CAMPS, PMI...

- **Enjeux et moyens :**

Sur l'année scolaire 2021-2022, environ **70 enfants** accueillis au sein des CML bénéficient d'un accompagnement par le référent handicap. Cet accompagnement se traduit par :

- L'aménagement du temps d'accueil
 - Mise en place des demi-journées
- La mise en place de matériel
 - Equipement sensoriel
- L'aménagement d'espace « calme »
 - Entre 2021 et 2022, 3 espaces calmes sont mis en place sur 3 centres
 - Cet aménagement se compose d'une tente, d'un tapis sensoriel, de coussins fluorescents, de jouets sensoriels, de veilleuse...
 - L'objectif est de mettre à disposition un espace où l'enfant pourra s'isoler et décompenser si besoin
- La mise en place du Livret d'accueil et d'outils d'évaluation
- Le renfort d'équipe
- La mise en ligne d'une annonce pour le recrutement d'AESH
 - Depuis la mise en ligne fin 2021 de l'annonce de recrutement AESH, 7 personnes ont pu être recrutées

Parmi ces 70 enfants en situation de handicap, 54 d'entre eux ont pu bénéficier d'un renfort de personnel AESH.

- **Les AESH :**

Depuis fin 2021, une fiche de poste a été créée pour le recrutement des AESH. Les accompagnants d'enfant en situation de handicap sont des animateurs qui travaillent spécifiquement pour l'inclusion des enfants en situation de handicap. Leurs objectifs sont de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap et de les accompagner au sein du CML.

Pour réaliser ces objectifs, les AESH doivent :

- Adapter les activités
 - Rendre les activités plus accessibles et les adapter au profil de l'enfant
- Créer du lien avec l'enfant accompagné et les autres enfants du CML
 - Adapter les jeux
 - Expliquer de façon pédagogique le handicap aux enfants
 - Sensibiliser les enfants
- Sensibiliser les équipes d'animation
 - Prendre le temps d'expliquer les problématiques de l'enfant
 - Déstigmatiser le handicap

12) Association Lire et Faire Lire

Retraités qui viennent animer sur le temps du midi ou sur le temps scolaires des ateliers lectures.

Prioritairement maternel et 1/3 du public élémentaire (cycle 2)

13) Savoir Rouler à Vélo

-> Action nouvelle

Le Gouvernement a lancé un programme "Savoir Rouler à Vélo". Destiné aux enfants de 6 à 11 ans, ce dispositif vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. Cette initiative interministérielle pensée au bénéfice direct des enfants et des familles, est pilotée par la ministre des Sports, avec le ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le ministre de l'Intérieur et la ministre des Transports, ainsi que la Sécurité Routière.

C'est un programme qui propose aux enfants de 6 à 11 ans, de suivre une formation de 10 heures réparties en 3 étapes, encadrée par des professionnels.

- 1 - Savoir pédaler = maîtriser les fondamentaux du vélo
- 2 - Savoir circuler = découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé
- 3 - Savoir rouler à vélo = circuler en autonomie sur la voie publique

Cette formation est dispensée sur tout le territoire dans le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire et par le biais des nombreux partenaires du Programme "Savoir Rouler à Vélo", comme la Fédération Française de Cyclisme, la Fédération des usagers de la bicyclette ou l'Union Sport et Cycle qui mobilisent tous leurs clubs.

A Antony, le circuit routier réalise l'équivalent des blocs 1 et 2 auprès des enfants de CM1 et CM2. Le ministère des sports proposera un guide pratique pour la mise en place du bloc 3 (circuler en autonomie sur la voie publique) dans le courant du mois de mai. Des subventions pour la formation des adultes encadrants sont prévues pour accompagner la mise en place du bloc 3 ; il s'agit de Génération vélo.

14) Le Programme MOBY

-> Action nouvelle

Le programme Moby aide les collectivités locales et les établissements scolaires à renforcer l'écomobilité scolaire.

Il propose :

- de mettre en place un Plan de Déplacements Etablissement Scolaire (PDES) dans les écoles élémentaires,
- de sensibiliser des élèves et des acteurs des établissements scolaires à l'éco mobilité.

Cet accompagnement est financé à 75% par les Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

L'éco mobilité scolaire limite le recours à la voiture individualisée en utilisant des modes de déplacements actifs ou partagés comme la marche, le vélo, la trottinette, les transports en commun, le covoiturage...pour les trajets domicile-école et pendant le temps scolaire.

Les Plans de déplacements Etablissement Scolaire (PDES) s'inscrivent dans les plans climat des collectivités et plus globalement dans les projets de transition écologique.

Nous souhaiterions pouvoir commencer ce programme en septembre 2022, car le financement par les CEE n'est pas garanti après. Le programme dure deux ans.

Nous proposons de travailler avec deux écoles élémentaires maximum pour commencer, choisies en concertation avec les directeurs pour leur situation dans la ville et les problématiques de déplacement du quartier

4. L'accompagnement des enfants dans le cadre du dispositif de la Réussite Educative

Seuls les enfants de 3 à 16 ans résidant sur le quartier du Noyer Doré classé en géographie prioritaire et pour lesquels nous avons obtenu l'adhésion des familles peuvent entrer en cellule de veille. Les enfants repérés en cellule de veille sont accueillis dans des actions collectives.

	Maternelle	Elémentaire	Collège	Total
Nombre d'enfants en cellule de veille sur l'année scolaire 2020/2021	56	105	37	198
Nombre d'enfants en cellule de veille au 31 décembre 2021	60	132	45	237

A. Les actions collectives.

1) La Philharmonie de Paris

- *Découverte des musiques traditionnelles du monde*

-> Reconduction

Contenu :

Partant du constat que l'accès à la culture est parfois difficile pour les familles, nous proposons aux enfants en partenariat avec la Philharmonie de Paris de découvrir différents instruments de musique du monde sur un stage de 4 jours la première semaine des vacances scolaires (hors été).

Au-delà de l'accès à une culture musicale riche, ces ateliers permettent de travailler avec les enfants repérés en cellule de veille, sur la concentration, le sens de l'effort, la vie en groupe ou l'estime de soi. La représentation de fin de stage donne l'occasion aux enfants d'être valorisés devant leurs pairs et leur famille.

- *DEMOS (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale)*

-> Reconduction

Contenu :

Le projet permet à un groupe de 15 enfants d'apprendre un instrument pendant trois ans. Pour ces trois prochaines années, les enfants pourront apprendre le violon. L'idée est de construire un groupe mixte permettant aux enfants repérés en cellule de veille de bénéficier d'un projet d'envergure durant lequel ils travaillent sur la vie en groupe, le sens de l'effort, la régularité, l'entraide, l'écoute ...

Ce projet se conclut à la fin des trois années par un grand concert dans une salle parisienne.

2) L'IFAC - Club Ado Réussite

-> Reconduction

- *Accueil des exclus*

Contenu :

Les jeunes exclus ont souvent besoin d'un accompagnement individualisé qui permet de donner un sens à la scolarité. Cet accompagnement est proposé au sein du CAR. Une réflexion est menée avec le jeune sur les raisons de l'exclusion. Les bases de la relation éducative sont différentes et permettent davantage de travailler sur les difficultés des jeunes. Un travail sera aussi mené sur :

- le comportement du jeune au collège,
- l'analyse de ses difficultés scolaires,
- les freins qui ont amené à l'exclusion,
- le choix d'une orientation pour aboutir à un projet professionnel cohérent (pour les 4èmes/3èmes).

Une inscription au CAR pour l'accompagnement à la scolarité est proposée.

- *Accompagnement à la scolarité et actions de proximité*

Contenu :

Dans le cadre d'un accompagnement éducatif global, le "club ados réussite d'Antony" aura pour finalité l'épanouissement personnel des jeunes dans le cadre de leur scolarité. L'équipe mettra en place 4 actions transversales :

- Accompagnement à la scolarité,
- Une plate-forme pour les exclus,
- Un programme d'ateliers spécifiques en lien avec la scolarité,
- Une offre de séjours à vocation éducative.

Les adjoints éducatifs sont chargés de mettre en place un travail spécifique et méthodologique : suite à l'observation du public accueilli, ils repèrent et analysent les difficultés rencontrées afin de mettre en place un suivi personnalisé et objectif des jeunes.

Ainsi, le diagnostic établi permet de définir des objectifs généraux et opérationnels afin de mettre en place des outils pour répondre le plus justement aux besoins et freins du public. Chaque outil est aménagé en fonction des problématiques du jeune dans le but de « faire levier » et de résorber progressivement les éléments qui entravent son épanouissement personnel et donc sa scolarité.

- *Séjours de ruptures*

2 séjours éducatifs de rupture sont organisés chaque année (en juillet et en octobre).

Ils sont renouvelés chaque année pour des adolescents suivis dans le cadre de la réussite éducative et identifiés comme étant prioritaires. Le départ se fait sous contrat d'objectifs mis en place après des entretiens individuels. Il a pour principal objectif de mettre les jeunes face à la gestion du quotidien pour permettre la remobilisation scolaire.

3) Pierre Kohlmann

-> Reconduction

- *Actions péri et extrascolaire*

Contenu :

L'association propose un accompagnement des enfants sur différents temps afin de les aider à dépasser leurs difficultés.

Accompagnement à la scolarité : travailler sur la méthodologie et apprendre au jeune à travailler en autonomie

Aide à la parentalité : permettre aux parents d'appréhender de nouvelles approches éducatives au service de leurs enfants via des réunions à thème (danger internet, savoir dire non, alimentation ...)

Parcours individuel des enfants repérés en cellule de veille : renouer le dialogue entre parents et enfant pour avancer sur des bases saines

4) GYGO (Grands yeux Grandes oreilles)

-> Reconduction

Eveil art-plastique 3 / 4 ans – Art-plastique 5/8 ans – Eveil art-plastique garderie maternelle – Modelage PMI – Lecture en structures- Art-plastique de rue – art-plastique pré-ado – Jardin des habitants – Artisanat – Lecture de rue

Contenu :

Des ateliers d'art-plastique sont proposés aux enfants afin de les éveiller à la culture et de travailler sur la concentration, la motricité, le travail en groupe, le sens de l'effort, le respect des règles, la communication voire la découverte des métiers d'art ...

Les intervenantes sont formées en art-thérapie c'est-à-dire qu'elles accompagnent l'enfant sur l'ensemble du processus créatif et l'aide ainsi à dépasser ses difficultés à chaque étape. L'enfant est perçu dans sa globalité.

5) ACTIVAC - Dispositif Municipal

-> Reconduction

Permet de capter un public ayant échappé aux différentes institutions pendant les vacances scolaires et ne faisant de fait, aucune activité. L'objectif du dispositif est de répondre à un déficit d'accompagnement éducatif pour les adolescents en difficulté (sociale, scolaire, comportementale, éducative). Pour pallier ce déficit, le dispositif met en place à destination des enfants de 11 à 17 ans résidant sur le quartier du Noyer doré, des sorties culturelles et des activités sportives en dehors du quartier du Noyer doré. Ces sorties et activités s'inscrivent dans un cadre de loisir éducatif tout en veillant à ce qu'il y ait de la mixité sociale.

6) Le Club Coup de Pouce Clé

-> Renforcement

Il est constaté de grandes difficultés en lecture pour des enfants à la sortie du CP. Le principal frein de ces enfants ne réside pas dans des difficultés de compréhension mais plutôt dans un environnement qui, en dehors de la classe, ne leur apporte pas le soutien dont ils ont besoin pour accompagner leur entrée dans les apprentissages. Le dispositif "**Coup de Pouce Clé**" permet de proposer sur le temps périscolaire, un accompagnement aux enfants de CP âgés de 6-7 ans et repérés par leurs enseignants comme ayant des fragilités dans le processus d'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Ils ont besoin d'un "coup de pouce" pour les mettre en confiance et les aider à se familiariser avec l'écrit.

7) Le Club Coup de Pouce Cla

-> Action nouvelle

Il est constaté lors des cellules de veille de la Réussite Educative que certains enfants n'entrent pas dans les apprentissages de la manière attendue à leur âge. Plus inquiétant, les équipes enseignantes constatent que des enfants n'entrent pas dans le langage voire restent mutiques. Pour ces raisons et éviter que ces

problématiques ne s'installent trop profondément, il est décidé de mettre en place des Clubs Coup de Pouce Langage.

Ces clubs de langage sont conçus pour permettre aux enfants de se familiariser avec l'éventail des registres de langage qu'ils seront amenés à manipuler tout au long de leur scolarité, et ce, dès la maternelle : le langage parlé à l'école, le langage parlé de la classe, le langage du récit, le langage de l'écrit. Les enfants exercent ainsi les compétences langagières qui seront nécessaires par la suite, en CP, pour aborder sereinement et efficacement l'apprentissage de la lecture-écriture.

Ce dispositif s'adresse à des enfants « petits parleurs » de grande section de maternelle, repérés par leur enseignant : enfants qui s'expriment peu en classe, qui ne maîtrisent pas encore toutes les dimensions du langage et qui, de ce fait, ne développent pas tout leur potentiel.

Il s'adresse également à leurs parents, pour qu'ils soutiennent et accompagnent leur enfant au quotidien dans ses progrès et ses réussites.

8) 123 Malins – Dispositif municipal

-> Renforcement

Il est régulièrement constaté que certains enfants ne bénéficient pas de l'appui et des ressources dont ils ont besoin pour réussir à l'école. Cet appui et ces ressources ne se trouvent pas nécessairement dans leur environnement social et familial. Il est donc proposé aux enfants inscrits au sein du dispositif municipal **123 Malins** de bénéficier d'actions en dehors de l'école sur le temps périscolaire. Ces actions sont centrées sur l'aide aux devoirs (accompagnement à la scolarité) et sur des ateliers éducatifs visant à leur transmettre les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire et plus largement à la réussite éducative. Ces deux champs d'intervention, complémentaires et à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'enfant et à de meilleures chances de succès à l'école.

Depuis 2020 la structure accueille uniquement des enfants repérés dans le dispositif de la Réussite éducative et identifiés lors des cellules de veille.

Le dispositif a en même temps été renforcé en permettant un encadrement de 1 adulte pour 8 enfants et une décharge d'accueil de groupe pour le directeur.

Il est prévu de renforcer encore le dispositif en déchargeant également l'adjointe de l'accueil de groupe.

Cela permettra au directeur et à son adjointe de suivre chacun un cycle (CP-CE1 et CE-CM1-CM2) tant sur la pertinence que sur le suivi pédagogique des actions mises en place. Ils pourront également venir en aide aux animateurs dans l'encadrement du groupe si besoin.

9) Nouveaux Souffles Guillebaud – Dispositif municipal

-> Reconduction

Le Nouveau Souffle est une structure municipale d'accompagnement scolaire et de loisirs qui accueille les jeunes du CP à la 3^{ème}. Cette structure propose un accueil organisé en deux temps.

- L'aide dans la réussite scolaire les soirs après l'école et le collège au travers l'accompagnement à la scolarité
- L'épanouissement personnel les mercredis et les vacances au travers des loisirs éducatif.

Ces deux temps d'accueils sont importants et indissociables afin que les jeunes puissent travailler et s'épanouir avec la même équipe éducative. Celle-ci tente de faire des liens entre l'activité scolaire et les animations ludiques. La présence des enfants sur l'ensemble des temps d'accueil permet de mettre en place un esprit de camaraderie et d'entraide entre les plus grands et les plus jeunes.

10) Séjours de rupture – Dispositif municipal

-> Reconduction

Les jeunes repérés bénéficient d'une prise en charge socio-éducative individualisée et se voient proposer un séjour de rupture par les éducateurs de l'Accompagnement Suivi Jeunes. Le séjour de rupture ne représente qu'une étape dans le cadre d'une prise en charge globale (éducative, comportementale, scolaire, santé...) de chaque jeune. L'objectif du séjour de rupture est de permettre aux jeunes de s'éloigner de leurs lieux

d'implantation d'origine ainsi que des codes sociaux de quartiers (familles, amis, réseaux sociaux...) et de les aidés à être plus autonome et à les resocialisés. Le premier objectif sera de réapprendre aux jeunes les valeurs et les règles de vie en collectivité dans un milieu propice à la réflexion.

B. Les partenaires de la Réussite Educative.

En plus des structures/associations porteuses d'actions, plusieurs partenaires viennent étayer le suivi des enfants repérés en cellule de veille.

Au niveau de l'Aide Sociale à l'Enfance

- Aide Educative à Domicile (AED) – mesure administrative qui repose sur l'adhésion des parents
- Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO) – mesure judiciaire
- Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) qui permet de faire une évaluation de la situation
- Contrat d'Accompagnement Jeune majeur (CAJM) pour les 18/21 ans

L'Education Nationale et l'ASE sont le lien direct avec les associations exerçant les mesures :

- Olga Spitzer
- L'Essor
- Les Pléiades
- SSE
- AVVEJ (maternelle)

Au niveau de l'Education Nationale

- Equipe Educative (directeur, psychologue scolaire, enseignants, partenaires tels que 123 malins ou Pierre Kholman) en présence de la famille. Cette instance se réunit quand l'équipe a des inquiétudes sur l'enfant et son environnement.
- Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS). Cette instance est obligatoire et concerne les enfants porteurs d'un handicap en présence du référent handicap.
- Informations Préoccupantes : elles reprennent des éléments factuels et sont envoyées à la CRIP
 - Elles peuvent être classées sans suite
 - Elles peuvent enclencher une Concertation Locale Enfance (CLE) qui réunit des membres de droits (ASE, PMI, AS, EDAS) et les partenaires. A la suite d'une CLE la famille, avertie préalablement de la CLE, est contactée pour un RDV à l'ASE.

Les psychologues de la Réussite Educative qui assurent un accompagnement des enfants dans le dépassement de leurs difficultés. Un accompagnement familial est parfois nécessaire. Le but est d'amener les familles à prendre conscience des freins afin qu'elles puissent se diriger vers une prise en charge de droit commun.

L'association des Femmes Relais qui assure un accompagnement administratif des familles et permettent ainsi une avancée sur la situation des enfants (aide à la prise de rendez-vous, demandes d'aides ...).

L'association aide également les structures ou instances à communiquer avec les familles issues du Maghreb, d'Afrique noire, d'Inde...

Les directeurs des CML qui accueillent les enfants sur un temps de loisirs permettent également de porter un regard croisé sur les enfants qui évoluent dans un cadre différent.

Le dispositif de la réussite éducative est encadré par le Conseil Consultatif, instance pilote qui valide le bilan de l'année N-1 et les perspectives de l'année N. celui-ci est composé de:

- **L'Etat (Préfecture des Hauts-de-Seine)** : la Sous-Préfète en charge de la Politique de la Ville, le chef de bureau Politique de la Ville, La Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- **Le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine** : Pôle Solidarités (Direction Famille Enfance Jeunesse, Direction PMI Petite Enfance) et Pôle Politique de la Ville (Mission Ville).
- **La Ville d'Antony** : Maires Adjointes chargés de l'Education, Conseiller Municipal délégué à la Politique de la Ville et à la Cohésion sociale, Conseiller Municipal délégué à l'éducation prioritaire et au dispositif de réussite éducative, Direction Générale des Services en charge de l'Administration Générale, la Direction de l'Education et le Service Prévention, Cohésion sociale.
- **Les psychologues de la Réussite Educative**

- **La DSDEN** : l'Inspecteur de l'Education Nationale, Education Nationale : Directeur d'école, correspondant ville (principal de collège)
- **La CAF**
- **Associations de parents d'élèves**

Par ailleurs, un comité technique se réunit une fois par an pour chaque association ou structure concernée par un financement de la réussite éducative. Il permet une analyse qui repose sur une démarche d'évaluation des actions et vérifier si les actions répondent toujours aux besoins de la population.

5. Les axes de travail pour le PEDT 2022-2025

Les axes de réflexion seront abordés et travaillés en groupe de travail et traduit en proposition d'action sous forme de « Fiche Action ». Cette proposition d'action ensuite présentée et débattue en comité de technique qui validera ou non la mise en place de ces actions.

1) Instaurer des temps d'échange institutionnels entre le personnel périscolaire et scolaire

- Mettre en place des projets communs entre l'Education Nationale et les temps périscolaires (potager, fête de l'école)
- Travailler à une meilleure mutualisation des locaux en concertation entre l'Education Nationale et la ville.

2) Fidéliser le personnel périscolaire

- Développement de la formation
- Résorption de l'emploi précaire dans le cadre d'un plan pluriannuel
- Mise en place de réunions d'échanges collectifs

3) Favoriser le travail en transversalité et partenarial

- Mise en place d'action de coordination entre les différents services intervenants pour l'éducation des enfants
- Développer le travail partenarial avec les parents
- Développer la coordination des différents acteurs intervenants sur les groupes scolaires et périscolaires (ATSEM, Référents, coordinateurs...)

V. Suivi et évaluation du projet

1. Composition de la structure de pilotage :

Réunion APE

Commission des menus

COMITE DE PILOTAGE	COMITE TECHNIQUE	GROUPE DE TRAVAIL
<ul style="list-style-type: none">• le Maire-adjoint en charge de l'éducation et élus de secteur• le Directeur général adjoint des services en charge de l'Education• IEN• La directrice de l'Education de la ville• Directeurs des autres services concernés (petite enfance, jeunesse, cohésion sociale sport culture...)• Représentants des enseignants• Représentants des animateurs• Représentants des Associations de Parents d'élèves	<ul style="list-style-type: none">• le Maire-adjoint en charge de l'éducation et élus de secteur• le Directeur général adjoint des services en charge de l'Education• La directrice de l'Education de la ville• Responsable du service SPAE• Directeurs des autres services concernés (petite enfance, jeunesse, cohésion sociale sport culture...)• Direction des ressources humaines ou tout service concerné• ...	<ul style="list-style-type: none">• Responsable du service SPAE• Personnes ressources :<ul style="list-style-type: none">• Responsable du dispositif de réussite éducative• Associations• Directeurs de CML• Référénts périscolaires• Directeurs d'école... <p>Toute personne nécessaire à la thématique abordée.</p>
<p>Organe de concertation stratégique qui définit les grandes orientations du PEDT. L'objectif est de valider, d'orienter et d'évaluer la déclinaison opérationnelle du PEDT. C'est une structure d'échanges, d'analyse et de construction qui se doit de veiller à la cohérence entre les différents dispositifs présents ou à venir. Réunion 1 à 2 fois par an</p>	<p>Réunion de Suivi pour faire le point sur les décisions du Copil, hiérarchiser, planifier et suivre les actions engagées ou à engager.</p> <p>Réunion une fois par trimestre</p>	<p>Etude thématique Les groupes sont établis autant de fois que nécessaire pour évoquer différents sujets</p>

2. La Coordination du PEDT sur la commune :

- Nom et prénom du responsable : Clément LEGRAND
- Fonction : Chef du Service Périscolaire et Actions Educatives
- Téléphone : 01 40 96 73 31
- Adresse électronique : clement.legrand@ville-antony.fr

VI. Le Plan Mercredi



- Collectivité territoriale du projet : Ville d'Antony (92160)
- Nom du correspondant : Clément LEGRAND
- Fonction : Responsable Périscolaire et Actions Educatives
- Adresse : Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville
BP 60086 92161 Antony Cedex
- Téléphone : 01 40 96 73 31
- Adresse électronique : clement.legrand@ville-antony.fr

Table des matières

Porteurs et Objectifs du Plan Mercredi	53
1 – Date de dépôt du plan mercredi	53
2 – Statut du PEDT :	53
3 – Porteur du Plan Mercredi :	53
4 – Modalité de pilotage du Plan Mercredi	53
5 - Objectifs et moyens du Plan Mercredi.....	53
Organisation du Plan Mercredi : Les Activités	54
1 – Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels concernés par le « Plan mercredi » et nombre de places ouvertes pour les enfants de moins de 6 ans :	54
2 – Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires concernés par le « Plan mercredi » et nombre de places ouvertes pour les enfants de moins de 6 ans :	54
3 – Activités:	54
4 – Partenaires:	55
5 – Intervenants (en plus des animateurs):	55
Organisation des autres temps périscolaires	56
1 – Après l'école	56
2 – La Pause Méridienne	57
Articulation des activités entre le mercredi et les autres temps périscolaires :	57
Mise en place de la Charte Qualité	58
1 – La Complémentarité Éducative	58
2 - L'inclusion et l'accessibilité de tous les publics :	58
3 - L'inscription du projet sur le territoire :	58
4) La diversité et la qualité des activités :	58

Porteurs et Objectifs du Plan Mercredi

1 – Date de dépôt du plan mercredi

Juin 2022

2 – Statut du PEDT :

Le PEDT est envoyé afin de passer à la commission du GAD du 17 Juin 2022

3 – Porteur du Plan Mercredi :

M. LEGRAND Clément responsable du service périscolaire et actions éducatives

4 – Modalité de pilotage du Plan Mercredi

Le Comité de Pilotage, qui valide les décisions relatives au PEDT, est composé de l'adjoint au Maire chargé de l'Education, des élus de secteur, du Directeur général des services, du Directeur Général Adjoint des services en charge de l'Education, de l'inspectrice de l'éducation nationale, de la Directrice de l'Education, les directeurs des autres services concernés (petite enfance, jeunesse, cohésion sociale sport culture...), de représentant des enseignants et des parents d'élèves élus et des animateur.

Il assurera de ce fait, dans la continuité de ses missions, le pilotage du "plan mercredi"

En parallèle de ce comité de pilotage, un comité technique assure la mise en place et l'évaluation régulière du plan mercredi, ce comité technique est composé de l'adjoint au Maire chargé de l'Education, du directeur général adjoint chargé de l'éducation, la direction de l'Éducation, le responsable du service périscolaire et actions éducatives et de toute personne invitée au regard de l'ordre du jour.

Par ailleurs dans chaque école des réunions ont lieu régulièrement entre le référent périscolaire, le coordinateur de secteur et le directeur ou la directrice de l'école afin de faire le point sur les ateliers proposés, la charte de cohabitation des locaux, et le fonctionnement des temps périscolaires.

Au cours de ces réunions, à l'initiative du directeur ou de la directrice de l'école, il est également évoqué le retour de conseil d'écoles et des conseils d'enfants. Ces retours permettent d'affiner l'offre proposée et d'entretenir le lien entre les différents acteurs.

Enfin, deux à trois fois dans l'année, M. Le Maire organise une réunion avec l'ensemble des parents d'élève élus afin de les écouter et de les tenir informés des actions menées dans le secteur de l'éducation.

5 - Objectifs et moyens du Plan Mercredi

A. Rappel des Objectifs Généraux du PEDT :

- ◆ Réunir la communauté éducative autour d'un projet ambitieux et construit dans l'intérêt de l'enfant et du jeune
- ◆ Assurer l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire
- ◆ Rendre lisible l'action éducative de la ville sur les différent temps de l'enfant
- ◆ Travailler sur une meilleure qualité d'accueil des enfants sur les temps périscolaires en organisant des formations en interne pour les animateurs et en professionnalisant le secteur de l'animation

B. Rappel des Objectifs pédagogiques du PEDT

- ◆ Accompagner l'enfant dans son épanouissement personnel en développant des activités socioéducatives
- ◆ Accompagner l'enfant et le jeune dans son autonomie et l'aider à faire des choix responsables
- ◆ Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en société en favorisant le « vivre ensemble »
- ◆ Contribuer à la réussite scolaire en œuvrant dans le sens de la continuité éducative

C. Objectifs visés par le Plan Mercredi :

- ◆ Développer une dynamique éducative autour du PEDT en s'appuyant sur le partenariat local
- ◆ Développer des actions ludo-éducatives favorisant le vivre-ensemble et l'estime de soi
- ◆ Permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités ou de renforcer leurs connaissances dans un domaine

D. Moyen d'évaluation de ces objectifs :

- ◆ Évaluation qualitative et quantitative des actions proposées (Fiches Actions avec Bilans)
- ◆ Réunions de concertation avec les membres du comité de pilotage du PEDT

Organisation du Plan Mercredi : Les Activités

1 – Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels concernés par le « Plan mercredi » et nombre de places ouvertes pour les enfants de moins de 6 ans :

Accueil de Loisirs	Adresse	Ville	Nb de places
- Parc Heller (à Paul Bert)	65, av. Jean-Monnet	92160 ANTONY	100
- Jules Ferry	43, av. Armand-Guillebaud	92160 ANTONY	50
- André Pasquier	1, rue d'Artois	92160 ANTONY	100
- Les Rabats	167-173, rue des Rabats	92160 ANTONY	60
- Val de Bièvre	248, rue Adolphe Pajeaud	92160 ANTONY	80
- André Chénier	35, rue Camille Pelletan	92160 ANTONY	60
- Noyer Doré	2, bd des Pyrénées	92160 ANTONY	70
- La Fontaine	12, rue Pierre-Kohlmann	92160 ANTONY	50
- Dunoyer de Segonzac	4, rue Dunoyer-de-Segonzac	92160 ANTONY	50
- Ferdinand Buisson	3, place Auguste Mounié	92160 ANTONY	60

Soit 680 places d'enfants de moins de 6 ans

2 – Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires concernés par le « Plan mercredi » et nombre de places ouvertes pour les enfants de plus de 6 ans :

Accueil de Loisirs	Adresse	Ville	Nb de places
- Parc Heller	20 rue Prosper Legouté	92160 ANTONY	150
- Paul Roze	61, rue Camille-Pelletan	92160 ANTONY	150
- André Pasquier	1, rue d'Artois	92160 ANTONY	120
- La Fontaine	12, rue Pierre-Kohlmann	92160 ANTONY	50
- Noyer Doré	6, bd des Pyrénées	92160 ANTONY	100
- Dunoyer de Segonzac	4, rue Dunoyer-de-Segonzac	92160 ANTONY	60
- Les Rabats (à Dunoyer)	4, rue Dunoyer-de-Segonzac	92160 ANTONY	80
- Ferdinand Buisson	1, Rue Augusta	92160 ANTONY	50

Soit 760 places d'enfants de plus de 6 ans

3 – Activités:

◆ Activités Artistiques :	Théâtre, peinture, danse, activités déguisées suivant une thématique, Festival de court métrage inter-centres...
◆ Activités Scientifiques :	Activités de découverte et d'expériences, activité en lien avec le club scientifique de la ville, Photo argentique...
◆ Activités Civiques :	Forum de discussion, projet resto du cœur, projet dans les hôpitaux...
◆ Activités Numériques :	Ateliers journal, initiation à l'utilisation de logiciel
◆ Activités de découverte de l'environnement :	Jardinage, Potager, composte, compréhension de son environnement.
◆ Activités Eco Citoyennes :	Forum de discussion, accueil d'enfant en situation de handicap, savoir être, vivre ensemble, jeux de coopération
◆ Activités Physiques et sportives :	Tournoi inter-centres, Foot, Rugby, participation aux vacansports...

4 – Partenaires:

◆ Associations culturelles :	Gygo (Grands yeux grandes oreilles) dans le quartier en Réussite Educative. Service culturel de la ville et service des animations.
◆ Associations caritatives :	Les Restos du cœur de Fresnes
◆ Associations sportives :	Club de handball, Vacansport du Département
◆ Equipes enseignantes :	Toutes les équipes enseignantes
◆ Equipements publics :	Piscines (VSGP), Gymnases et stades, Cinéma le Sélect, Espace Cirque de la ville, Circuit Routier

5 – Intervenants (en plus des animateurs):

◆ Intervenants associatifs rémunérés :	Ponctuellement en fonction d'éventuels projets spécifiques
◆ Intervenants de statut privé non associatif (salarié, auto entrepreneur) :	Prestataires de spectacles ponctuellement
◆ Personnels Municipaux :	De façon ponctuelle (bibliothécaires, jardiniers, éducateurs sportifs, policiers de prévention, animateurs jeunesse...)

Les outils mis en place dans les Accueils de Loisirs

Articulation du Plan Mercredi avec les dispositifs existants:

La Ville est engagée depuis plusieurs années dans différents dispositifs :

- Le CEJ qui reprend les actions nouvelles mises en place tant par l'éducation, que la petite enfance et la jeunesse et depuis peu la CTG
- Le CLAS : mis en place dans le quartier du Noyer Doré au travers différentes associations et structures municipales
- Le Contrat de ville : mis en place dans le quartier du Noyer Doré et en cours de renouvellement cette année

Le Plan Mercredi servira de lien entre ces différents dispositifs et les différents services de la ville.

Il sera nourri des actions mises en place dans les différents domaines afin de répondre aux objectifs fixés, à maintenir le cap collectivement et fidéliser un travail partenarial entre les services et avec les associations partenaires.

Par ailleurs, l'ensemble des activités mises en place dans le cadre de ce plan mercredi sont soumises à une tarification progressive et individualisée par le calcul du taux d'effort.

Toutes ces informations sont disponibles sur le site de la ville.

Organisation des autres temps périscolaires

1 – Après l'école

La ville met en place dans chacune des écoles un temps périscolaire le soir dans chacune des écoles.

◆ En maternel : De 16h15 à 19h00

L'organisation de ce temps du soir est la suivante :

- De 16h15 à 17h00 : Goûter fourni par la Ville => Les parents ne peuvent pas récupérer leur enfant
- De 17h00 à 19h00 : Temps d'atelier => Les parents peuvent venir chercher leur enfant quand ils le souhaitent entre 17h00 et 19h00.

La mise en place d'activités en parallèle d'un aménagement de l'espace pour l'organisation d'ateliers libres permet de structurer davantage le temps de garderie du soir et de mieux communiquer aux parents sur la qualité de la prestation rendue.

Exemple de contenu d'activités organisées autour de 6 thématiques:

Éveil corporel	<ul style="list-style-type: none">• Initiation à la danse (rythmes et déplacements, hip-hop)• Parcours de motricité• Jeux sportifs• Initiation au basket-ball• Relaxation
Éveil artistique et musical	<ul style="list-style-type: none">• Jeux musicaux• Initiation aux rythmes avec instruments• Marionnettes• Rondes chantées et chant• Initiation au théâtre avec les marionnettes
Le jeu sous toutes ses formes	<ul style="list-style-type: none">• Jeux de société• Puzzle• Atelier constructions en bois• Jeux collectifs traditionnels comme les poissons pêcheurs, l'épervier, la balle brûlante...• Jeux de construction
Contes et histoires	<ul style="list-style-type: none">• Lecture participative• Atelier contes
Atelier créatif	<ul style="list-style-type: none">• Modelage : pâte à modeler, pâte à sel• Fresques et peinture• Petits bricolages avec des matériaux de récupération comme des bâtons de pluie, des araignées en bouteilles plastiques• Mandala• Décoration des salles• Histoire de peindre
Ateliers	<ul style="list-style-type: none">• Chant en langues étrangères• Atelier cuisine

Dans chaque école, les 6 thématiques sont reprises. Les activités liées à ces thématiques sont proposées par les équipes sous la responsabilité du référent.

◆ En élémentaire : De 16h15 à 17h30 et de 17h30 à 19h00

De 16h15 à 17h30, les enfants et les familles ont le choix entre des études encadrées par des enseignants ou des études sportives organisées par l'Ecole Municipale des Sports.

De 17h30 à 19h00 : Un accueil du soir est organisé par les animateurs sous la responsabilité du référent périscolaire de l'école. Les enfants ont la possibilité de jouer en attendant l'arrivée de leurs parents.

L'objectif prioritaire de ces temps d'accueil du soir est de permettre à l'enfant d'occuper ce temps comme il le souhaite par l'intermédiaire de la mise en place d'ateliers dans lesquels il peut aller et venir comme il le souhaite.

2 – La Pause Méridienne

Activités proposées tous les midis de 12h00 à 13h35 dans l'ensemble des écoles élémentaires et maternelles. Cette pause méridienne est encadrée par du personnel vacataire et communal. Ce temps de pause méridienne est organisé en partenariat entre le référent périscolaire de l'école et le directeur ou la directrice de l'école.

- Maternel : moyenne de 1814 enfants par jour en 2017
- Élémentaire : moyenne de 2774 enfants par jours en 2017

L'objectif est de permettre aux enfants de déjeuner dans les meilleures conditions possibles. Ce temps de pause méridienne (1h45) permet également à certains de prendre leur repas à la maison.

Les équipes en place doivent dès le début de l'année et en coordination avec les Directeurs d'école aménager cette plage horaire en permettant aux enfants d'être occupés et de pouvoir se détendre notamment avant ou après le repas.

Le temps de la pause méridienne est un temps au cours duquel l'enfant est « libre de s'occuper » comme il le souhaite. En dehors du temps de repas, il a donc la possibilité de se rendre dans différents espaces aménagés et organisés sous forme d'ateliers.

Les ateliers proposés devront être variés entre ateliers calmes et ateliers permettant une détente plus physique :

- **Les ateliers « Coin Repos »** : Salle d'activité permettant à l'enfant de pouvoir s'asseoir sur des fauteuils et d'avoir à disposition des livres ou encore pouvoir écouter de la musique.
- **Les ateliers « Ludothèque et activités ludiques »** : Salle d'activité permettant à l'enfant de pouvoir s'asseoir à table et d'avoir à disposition des jeux de société simples ou du matériel pour des activités manuelles basiques.
- **Les ateliers sportifs d'intérieurs** : Préau comprenant table de ping-pong, baby-foot, mini-billard,... permettant aux enfants de participer à une activité intermédiaire.
- **Les ateliers sportifs d'extérieurs** : Espace permettant la mise en place d'ateliers sportifs dirigés et dans lequel l'enfant pourra participer à des activités sportives diverses et variées.

La liste n'est pas exhaustive. La règle générale de ces ateliers est qu'elle ne nécessite pas un suivi sur plusieurs semaines et doit pouvoir se mettre en place rapidement. L'animateur doit savoir se renouveler, proposer des animations dans son atelier, être disponible et dynamique.

Articulation des activités entre le mercredi et les autres temps périscolaires :

La Ville d'Antony fait de l'éducation une priorité pour les enfants. Ainsi, depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la ville s'inscrit dans une volonté de développer une action éducative de qualité et structurée. Le PEDT et le plan mercredi qui en découlent formalisent une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Afin de répondre à cet objectif la ville a structuré ses équipes de la manière suivante :

- 1 Directeur d'ALSH par accueil titulaire du BAFD et/ou du BPJEPS
- 1 Référent par école en charge de l'ensemble des temps périscolaires. Ce référent est un animateur de qualité, travaillant dans les Accueils de Loisirs et faisant le lien entre la direction de l'école, la direction du CML et la mairie. La ville propose depuis plusieurs années des formations aux référents et le coordinateur périscolaire les soutient dans leurs fonctions au quotidien.

Le plan mercredi que nous souhaitons mettre en place relève d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux, permettant de donner du sens aux actions proposées en complémentarité de tous les autres temps d'accueil que nous proposons.

Pour lui donner du sens, il semble important d'assurer une continuité éducative et pédagogique des actions proposées lors de ces différents temps d'accueil. Cette continuité éducative passera notamment par :

- Des rencontres régulières entre les différents acteurs : Directeurs d'école et de CML et référents périscolaires
- La mise en place d'une charte de cohabitation pour la mise en commun des locaux et du matériel.
- Des échanges réguliers entre la Direction de l'Education et les différents acteurs de terrain
- Des retours et échanges avec les familles (Projection de photo, portes ouvertes de présentation des projets) lors des accueils le matin et le soir.

Mise en place de la Charte Qualité

La charte qualité engage la collectivité à structurer son projet d'accueil du mercredi autour de 4 axes :

1 – La Complémentarité Éducative

- ◆ Développer une dynamique partenariale autour du PEDT rassemblant les différents acteurs éducatifs (parents, éducation nationale, agents municipaux, partenaires associatifs, etc.).
- ◆ Garantir le lien entre les actions communales et les apprentissages scolaires en structurant le projet pédagogique de l'accueil de loisirs en lien avec les projets d'école des enfants accueillis.
- ◆ Favoriser la transversalité en développant une communication effective entre les différents partenaires en échangeant entre professionnels sur les situations se déroulant durant les différents temps d'accueil de l'enfant (comportement, conflits etc.).
- ◆ Développer l'aide à la parentalité en favorisant l'implication des parents dans les différents temps de la journée de l'enfant et en communiquant davantage avec chaque famille sur les actions menées.

2 - L'inclusion et l'accessibilité de tous les publics :

- ◆ Développer la citoyenneté et le vivre ensemble et sensibiliser les enfants accueillis au respect des différences.
- ◆ Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap en accompagnant les familles, en adaptant les modalités d'accueil de l'enfant à ses besoins particuliers, former les équipes d'animation à ces accueils atypiques. Depuis une dizaine d'années la Ville répond à l'appel à projet handicap. Nous sommes également engagés dans le réseau SAIS 92 et signataires de la Charte Handicap.
- ◆ Support de communication varié pour développer la communication auprès des familles et simplification des démarches administratives (déploiement du portail famille pour l'ensemble des activités proposées).

3 - L'inscription du projet sur le territoire :

- ◆ Dans la continuité du projet éducatif de Territoire, le plan mercredi permettra de formaliser une démarche d'accompagnement de chaque enfant autour d'un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.
- ◆ Ce projet relève d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux, permettant de donner du sens aux actions proposées.
- ◆ Les partenaires et équipements municipaux seront également sollicités dans le cadre de ce partenariat afin que les enfants puissent connaître, comprendre et exploiter toutes les ressources internes des territoires :

- La médiathèque,
- les équipements sportifs
- le théâtre « Firmin Gémier La Piscine
- les associations,
- les parcs et jardins,
- Le Club scientifique
- les restos du cœur,
- le circuit routier
- Etc.

- Le service animation,
- L'Espace cirque,
- La radio locale « Need radio »,
- le cinéma municipal « Le Select »,
- le service environnement,
- le lycée Théodore Monod,
- le centre social et culturel,
- Des animations insérées dans le calendrier de la ville

4 - La diversité et la qualité des activités :

- ◆ Permettre à l'enfant de découvrir de nouvelles activités et de développer ses connaissances sont des priorités que la collectivité souhaite mettre au service de l'enfant, lui permettant ainsi d'enrichir son savoir et la connaissance qu'il peut avoir de son environnement et des possibilités qu'il lui offre.
- ◆ Des activités sportives, culturelles, artistiques, manuelles proposées de façon individuelle ou collective sur des projets à plus ou moins long terme permettront aux enfants de s'ouvrir aux autres et à la société qui les entoure.
- ◆ En s'appuyant sur le réseau associatif local et sur les ressources internes du territoire, la collectivité sera en mesure de proposer tout un panel d'activités, riches et variées, adaptées à l'âge des enfants accueillis, à leurs besoins et à leurs attentes. (Espace Cirque, service animation,

5 - Calendrier prévisionnel pour l'année 2022-2025 :

- ◆ Fréquence de réunion du comité de suivi du PEDT : 1 par an
- ◆ Fréquence de pilotage du Plan Mercredi (possibilité de réunir les deux en même temps) : 1 par an
- ◆ Périodes de présentation du Plan mercredi aux conseils d'école : 2eme semestre 2022